



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPLP ET CAFEP EXTERNES

Section : LETTRES – HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Anne VIBERT,

Inspectrice générale de l'Éducation nationale, Présidente

et Catherine BIAGGI,

Inspectrice générale de l'Éducation nationale, Vice-Présidente

4. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

	CAPLP EXTERNE	CAFEP
Nombre de postes	210	33
Nombre d'inscrits	1632	263
Nombre de candidats non éliminés	680	109
Barre d'admissibilité	6,25 / 20	7 / 20
Nombre d'admissibles	435	69
Moyenne des candidats admissibles	9,62 / 20	9,84 / 20
Nombre de candidats non éliminés	395	62
Nombre d'admis sur liste principale	210	33
Nombre d'admis sur liste complémentaire	20	
Barre d'admission de la liste principale	8,67 / 20	9,33 / 20
Barre d'admission de la liste complémentaire	8,20 / 20	
Moyenne des candidats admis sur liste principale (total de l'admissibilité et de l'admission)	11,74 / 20	11,55 / 20

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

PREMIERE PARTIE : SUJET HISTORIQUE OU GÉOGRAPHIQUE SOUS FORME COMPOSÉE

Espaces urbains et pratiques de mobilité en Europe

SECONDE PARTIE : COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT

Le 26 août 1944 aux Champs-Élysées, témoignage de Geoffroy de Courcel

Source du document :

Geoffroy de Courcel*, « Le 26 août 1944 aux Champs-Élysées »,
in *Espoir. Revue de l'Institut Charles de Gaulle*, n°47 « La Libération – 40^e
anniversaire », Plon, juin 1984, page 50

** Geoffroy de Courcel (1912-1992) : Diplomate français, le lieutenant Geoffroy de Courcel est l'aide de camp du général de Gaulle du 6 au 16 juin 1940 et son chef de cabinet du 17 août 1940 au 20 août 1941. Il devient ensuite directeur adjoint du cabinet du président du Comité Français de Libération Nationale du 13 juillet 1943 au 25 août 1944. Il occupe enfin les fonctions de directeur adjoint de cabinet du président du GPRF. Après la guerre, il reprend sa carrière diplomatique entrecoupée de missions politiques jusqu'à sa retraite en 1978. Le 18 décembre 1984, il est élu président de l'Institut Charles de Gaulle.*

Le 26 août 1944 aux Champs-Élysées, témoignage de Geoffroy de Courcel

L'arrivée dans la capitale du modeste cortège du Général s'était faite dans l'après-midi du 25 août au milieu d'une foule déchaînée d'enthousiasme. Descendant de voiture ainsi que les autres membres du petit groupe qui l'accompagnait et allumant une cigarette, il m'interpella en me disant : « Courcel, nous avons bouclé la boucle. »

Le peuple de Paris allait avoir l'occasion de lui rendre directement hommage dès le lendemain 26 août. La libération de la capitale était à peine achevée et des combats se déroulaient encore dans la banlieue au nord de Paris. Mais de Gaulle décida de se rendre de l'Étoile à Notre-Dame et y donna rendez-vous à la population parisienne tout entière.

À trois heures de l'après-midi, il arrivait de l'Arc de Triomphe, un immense drapeau tricolore flottant sous sa voûte. Accompagné d'André Le Troquer et d'Alexandre Parodi, de Gaulle ranima la flamme, entouré de Georges Bidault et des membres du Conseil national de la Résistance, d'André Tolle et des membres du Comité Parisien de la Libération, des officiers généraux Juin, Kœnig, Leclerc, d'Argenlieu, Vallin et Bloch-Dassault, des préfets Flouret et

Luizet. Les honneurs lui étaient rendus par le Régiment de Marche du Tchad. Après cette brève cérémonie, le général de Gaulle descendit à pied les Champs-Élysées escorté par ces personnalités et d'autres que je n'ai pas citées.

Le spectacle était extraordinaire. « C'est la mer », écrivit de Gaulle. En fait, une foule immense se pressait à la fois sur les trottoirs et aux fenêtres ou sur les toits des immeubles qui bordent les Champs-Élysées ; des grappes humaines s'accrochaient aux arbres et aux réverbères. Tous ces gens donnaient le spectacle de leur joie en acclamant Charles de Gaulle, qui les saluait majestueusement de ses bras, ne réussissant pas tout à fait à cacher son émotion. Et pourtant, malgré son caractère improvisé, malgré la présence de l'ennemi aux portes de Paris, ce défilé se déroula comme s'il avait été organisé longtemps à l'avance. L'hommage de ce bon ordre doit être rendu à la police parisienne, aux détachements de la 2^e DB et au service d'ordre de la Résistance qui avaient uni leurs efforts pour qu'il en fût ainsi. Mais le mérite en revenait aussi au peuple de Paris : conscient de vivre un grand moment de son Histoire, il avait su rester maître de son enthousiasme. Pas un seul instant pendant la descente des Champs-Élysées, qui fut faite entièrement à pied au milieu des acclamations, la foule ne déborda le service d'ordre avant le passage du Général et du groupe de personnes qui marchaient avec lui.

La journée du 26 août fut aux yeux du monde entier la consécration définitive par le peuple français de la légitimité du gouvernement provisoire et de son Président, bien que les grands Alliés ne le reconnussent toujours pas. De Gaulle, non sans raison, attachait beaucoup d'importance à cette légitimité, qu'il considérait avoir toujours représentée. C'est ce qui l'avait amené, la veille au soir à l'Hôtel de Ville, à répondre à Georges Bidault, qui en tant que président du CNR le pressait de proclamer solennellement la République : « La République n'a jamais cessé d'être. La France Libre, la France Combattante, le Comité français de la Libération nationale l'ont tour à tour incorporée. Vichy fut et demeure nul et non avenu. Moi-même suis le président du Gouvernement de la République. »

Il l'était plus que jamais au soir du 26 août.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ECRITE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Présenté par Xavier Long, Guillaume Jacq
et Catherine Biaggi, Didier Butzbach, Christophe Escartin

Remarques générales

Le traitement des sujets de l'écrit par les candidats appelle quelques remarques générales, en préalable à l'analyse des deux parties, le sujet de géographie et le commentaire d'un document d'histoire.

La forme de l'épreuve comporte une composition et un commentaire, notés à parts égales. Les sujets de ces deux parties portent sur des champs larges s'inscrivant dans les questions au programme du concours. Cette épreuve écrite a pour objectif d'évaluer des compétences académiques, en histoire **et** en géographie, puisque les futurs professeurs auront à enseigner ces disciplines dans le champ de leur bivalence.

Lors de cette session, un trop grand nombre de copies montre que les candidats ont privilégié l'une ou l'autre des deux disciplines, jusqu'à annuler toute chance d'admissibilité lorsque l'impasse a été faite sur l'une des deux parties de l'épreuve. Le commentaire du document d'histoire, en seconde partie a été bâclé, limité à un simple plan détaillé, parfois même non traité. Il y a sans doute plusieurs raisons à cet état de fait, la négligence par rapport aux questions d'histoire du programme du concours, la difficulté intrinsèque du commentaire de document historique, ou encore, l'incapacité à gérer le temps lors de l'épreuve. Le jury recommande aux candidats de travailler toutes les questions du programme du concours, visant des acquis qui relèvent de la culture générale et de méthodes de l'historien ou du géographe. Il n'est pas acceptable que le b.a ba de ces méthodes soit inconnu de nombreux candidats, et surprenant de constater des fautes élémentaires, comme par exemple des anachronismes en histoire. Enfin, il est indispensable de s'entraîner, lors de la préparation au concours, au traitement de sujets en temps limité, de manière à mieux gérer la durée de l'épreuve.

La maîtrise de la langue française à des fins de communication est une des compétences essentielles du professeur. Les épreuves écrites d'un concours de recrutement de professeurs permettent d'apprécier des compétences grammaticales, orthographiques et lexicales. Mais le jury prête également attention à la manière dont les candidats savent mettre la maîtrise des langages au service de leur argumentation. La capacité à organiser le propos est un indice de la compétence du futur professeur à structurer sa pensée pour analyser et expliquer, hiérarchiser son discours, opérer des nuances, et sachant dépasser le seul exposé factuel des connaissances. On mesure déjà la manière dont un futur professeur sera en capacité à travers l'enseignement d'une discipline, d'imaginer son rôle dans la formation de ses élèves à la maîtrise de la langue.

PREMIERE PARTIE : SUJET DE GEOGRAPHIE SOUS UNE FORME COMPOSEE

« Espaces urbains et pratiques de mobilité en Europe »

Le sujet était en lien direct avec la question des mobilités humaines mais la question de géographie consacrée à la France pouvait également fournir des éléments de référence. Directement inscrit dans les notions enseignées au collège et au lycée, ce sujet offrait des possibilités pour emprunter exemples et contenus fondamentaux aux divers manuels du second degré comme du premier cycle universitaire.

Sur le fond, le sujet amenait à s'interroger sur la mobilité comme facteur, conséquence et manifestation des transformations urbaines de nature spatiale ou sociétale, mettant au centre de l'analyse la relation dialectique dans laquelle ville et mobilités sont inscrites depuis toujours et plus encore depuis le XX^e siècle.

Définir le sujet et ses enjeux

Aborder les espaces urbains par la question de la mobilité c'est faire référence à l'un des fondements de la géographie, discipline qui a pour objet l'étude de l'espace des sociétés. La ville est tout autant un cadre de vie pour la majeure partie de la population européenne, qu'elle est productrice de biens, de valeurs, de références. Marquée par les effets de l'espacement et la maîtrise de la distance elle est au cœur des préoccupations des citoyens, mais aussi de tous ceux qui ont un pouvoir décisionnel en matière d'aménagement urbain.

La mobilité, concept aux contours flous et polysémique, devait être interrogée au sens spatial, ce à quoi invitait la mention des « pratiques » des acteurs. Il s'agissait d'éclairer la notion de mobilité par la prise en compte de ses différentes dimensions :

- Les transports, qui en constituent la dimension technique, l'organisation des infrastructures et l'accessibilité ;
- l'organisation des activités dans l'espace urbain, la localisation des entreprises et des services ;
- les pratiques sociales des modes de vie et la qualité accordée aux espaces (paysages et valeurs foncières) ;
- l'organisation du développement urbain durable par le politique, comme réponse au besoin de mobilité et à ses effets sur l'espace et l'environnement.

L'idée d'un inégal potentiel des individus à se déplacer (évoquant la motilité) a été valorisée lorsqu'elle a pu être décelée dans les copies.

Le sujet précisait le cadre spatial de l'analyse : l'Europe a pu être envisagée par les candidats dans ses deux dimensions, étendue au "vieux monde" au sens large, ou bien circonscrite à l'Union européenne. Cette dernière approche pouvait faire place à une réflexion sur la manière dont les politiques européennes intègrent la question des mobilités urbaines et aux inflexions que produit ce niveau sur les aires urbaines. Une approche à différentes échelles était attendue, par nature liée à la thématique de la mobilité ; toutefois de nombreux candidats ont pu choisir, à juste titre, de privilégier l'échelon local et ont surtout traité de la mobilité "intra-urbaine".

Enfin, les espaces urbains français ne pouvaient pas être passés sous silence, développés à la fois dans leurs points communs et dans la spécificité de leurs évolutions, mais également dans la manière dont ils participent et intègrent les grandes orientations définies à l'échelle européenne.

Réfléchir à des problématiques

-Le concept de mobilité relie la question des transports à celle du développement des villes : réfléchir à la mobilité c'est donc articuler les questions d'aménagement, d'habitat, d'espaces productifs, récréatifs... et de déplacement.

-La relation entre l'évolution des systèmes techniques et celle de l'organisation urbaine d'ensemble a produit la ville contemporaine ; des espaces nouveaux (zones d'activités, zones commerciales, zones récréatives...) sont nés près des nœuds routiers ou ferroviaires ; des rapports différents entre lieux d'habitat et lieux de travail sont apparus. Au plan de la rente immobilière, l'impact des systèmes de transport sur le prix du foncier est fondamental et en retour, l'étalement urbain, mais aussi la structuration socio-spatiale sont largement les conséquences de la valeur des terrains et des espaces bâtis.

- La question de la fragmentation sociale et fonctionnelle de l'espace urbain et ses effets sur les distances parcourues et les coûts de déplacement a pu judicieusement être évoquée dans les bonnes copies.

-Le concept de mobilité devait être analysé dans une **perspective de durabilité**, présente dans le langage des aménageurs et dans les contenus des politiques à l'œuvre, les deux dimensions étant de plus en plus liées. *A quelles conditions la mobilité peut être qualifiée de durable ?* constituait une question centrale et amenait à mettre en rapport mobilité et qualité de l'environnement, mais également satisfaction des besoins nécessaires aux acteurs de la vie économique et aux habitants. La notion d'équité entre les individus a été valorisée lorsqu'elle est apparue dans les copies..

En Europe, la mobilité est une dimension de plus en plus intégrée dans les politiques d'aménagement durable⁸. L'élaboration de politiques en matière d'urbanisme et de transport s'impose à de nombreuses politiques nationales, régionales et locales (Suisse, Allemagne, France par exemple avec la Loi SRU) ouvrant à la diversité des expériences menées dans de nombreuses villes européennes.

Mobiliser des connaissances, des contenus scientifiques et les organiser

Aucun plan n'était particulièrement attendu, mais quelques axes de réflexion pouvaient néanmoins guider la forme composée du traitement du sujet.

- On attendait que les candidats questionnent le **glissement sémantique Transport/mobilité**, qui renvoie davantage à des dimensions sociétales (choix de vie...) et non pas uniquement à des éléments techniques (infrastructures...).

⁸ Le Goix R., Veyret Y, L'atlas des villes durables", Paris, Editions Autrement, 2011

- **Le constat de l'explosion des mobilités en lien avec les spécificités des espaces urbains européens contemporains et leurs évolutions** devait être abordé à un moment ou à un autre de la réflexion, à travers une ou deux pistes parmi tout un ensemble de possibles :

- Les mutations spatiales des villes, sources de complexification et d'augmentation des mobilités : croissance urbaine, étalement, fragmentations socio-spatiales. Ces mutations, à corréluer avec la métropolisation, engendrent une augmentation des distances parcourues, le développement de la congestion des centres villes, une hausse des flux sur les voies rapides périphériques, et s'accompagne de la hausse des flux entre les périphéries.
- La complexification des mobilités des urbains renvoie à des changements sociétaux majeurs, (bi-activité des ménages, flexibilité impliquant la mobilité, diversité des rythmes de la mobilité quotidienne et des motifs de déplacement, éclatement spatial de la vie quotidienne) ...
- Les mobilités changent les modes d'habiter et redéfinissent un rapport à la ville : dissolution de la notion de quartier, multi-appartenance territoriale (et enjeu des échelles).
- Les lieux d'interconnexion, d'inter-modalités (pôles d'échanges multimodaux avec leur concentration de services divers à l'instar des gares par exemple) définissent de nouvelles centralités au sein de la ville.

- Pour l'essentiel **la question des mobilités au cœur des politiques d'aménagement urbain devait être développée à partir d'exemples nourris et argumentés.**

- **Les grands enjeux d'une mobilité durable** devaient être dégagés, autour de quelques idées, à retenir parmi tout un ensemble :
 - La mobilité comme valeur montante des sociétés urbaines (droit au transport en France par exemple (loi SRU et la création des agences de mobilité, Grenelle), liberté et capital social) ;
 - l'accessibilité : les réseaux, au défi de l'enclavement et de la congestion⁹;
 - les enjeux environnementaux (bruit, pollution, effets de serre, sécurité routière, santé...);
- **L'intégration du concept de mobilité durable dans les politiques de planification et d'aménagement urbain** a été abordée dans un certain nombre de copies. Les aspects suivants ont pu être judicieusement décrits ou évoqués à travers quelques exemples concrets de villes :
 - les actions sur l'offre de transport et la demande pour orienter les mobilités (développement des modes de transports collectifs et de la multi-modalité ; les modes alternatifs doux, le partage) ;
 - la redistribution de l'espace public pour limiter l'automobile : le slow (réduction de la vitesse, les péages urbains (Londres, Stockholm, Milan, les villes norvégiennes..) et les choix d'urbanisme, comme par exemple les éco quartiers (espaces piétons, quartiers sans voitures ...);
 - la structuration de l'espace urbain et les mobilités : la relation entre morphologie urbaine et mobilités : ville compacte, politiques de densification et transports publics, lutte contre l'étalement urbain (Copenhague, Hanovre, Barcelone ...), forme polynucléaire, en relation avec l'intercommunalité. L'exemple du Grand Paris était attendu dans ce cadre (amélioration du système de transports publics par un changement d'échelle par exemple).

⁹ par exemple en référence aux travaux de J. Varlet et P. Zembri -Atlas des transports. Autrement 2010,

Des pistes d'amélioration des écrits de géographie

- Le premier rappel méthodologique qui peut être fait quant à l'organisation de la composition est la construction d'une introduction problématisée annonçant un plan structuré, la mise en œuvre de parties équilibrées mettant réellement en perspective les diverses dimensions de la question et la rédaction d'une conclusion répondant à la problématique initiale.

- Les principaux manques relevés dans les copies portent sur la lecture et l'interprétation de l'énoncé du sujet ; il était nécessaire de mettre en relation espaces urbains et pratiques de mobilité et ce pour les villes européennes. Cela passait par une bonne définition des termes du sujet, laquelle reposait sur la maîtrise du vocabulaire disciplinaire et de connaissances un peu approfondies de la question au programme. La notion de mobilité a été souvent mal utilisée et par exemple confondue avec celles de transports ou de migrations nationales ou internationales. La dimension liée aux pratiques de mobilité (dans leurs acceptations sociale et culturelle) a souvent manqué.

- Si le sujet n'a été que partiellement traité, c'est aussi parce que les liens entre ville et mobilité n'ont pas été suffisamment développés alors que les déplacements pendulaires domicile-travail, les questions de transport intra-urbain, de périurbanisation, d'étalement urbain étaient au cœur de la question. Sans cette mise en relation, les développements ne pouvaient donc reposer sur une dimension spatialisée et l'absence d'exemples ou d'études de cas ont accentué ce défaut fondamental.

Au-delà, les questions d'aménagement, de développement urbain durable, les politiques européennes, nationales et leurs déclinaisons locales sont très mal connues.

- Sur le plan de la forme, on ne peut que regretter les nombreuses fautes d'orthographe ou de syntaxe, les compositions à l'écriture difficilement déchiffrable et certains registres de langue à la limite du familier ou du langage oral.

- Enfin, le jury encourage les candidats à construire une démonstration fondée sur une problématique explicite, illustrée d'exemples référencés et variés. Les schémas apportent une plus-value à la copie à la condition d'être pertinents ; pour ce faire le choix de l'échelon est essentiel : l'espace national ou un schéma d'ensemble de l'Europe apportaient bien peu de choses à l'analyse des mobilités urbaines. A l'inverse, un croquis des mobilités au sein d'un espace régional en lien avec l'activité d'une métropole ou un schéma des systèmes de transport au cœur d'une agglomération illustrant l'interconnexion de certains lieux ou la mise à l'écart de certains quartiers pouvaient appuyer un argumentaire ; de tels essais, parce qu'ils permettent déjà d'appréhender des promesses de qualité pédagogique chez les candidats, ont été valorisés.

SECONDE PARTIE : COMMENTAIRE D'UN DOCUMENT D'HISTOIRE

« *Le 26 août 1944 aux Champs Elysées* », G. de Courcel

Pour commenter le document qui était proposé, le candidat devait mobiliser des ressources dans les deux questions d'histoire au programme du concours, « L'Europe et la guerre au XXe siècle » et « La France de 1789 à nos jours », notamment du fait de la combinaison des dimensions liées au conflit mondial et celles liées à l'histoire politique française. En outre, il devait pouvoir faire état de la maîtrise de notions présentes dans les programmes d'enseignement d'histoire des classes de lycée professionnel.

Sur le fond, le sujet amenait à appréhender un événement historique en l'inscrivant dans des temporalités différentes qui interrogent le rôle des acteurs et la place de cet événement, dans le processus historique et dans le temps plus long des mémoires. La nature du document, un témoignage, nécessitait une analyse critique du document et de son contexte de production, éclairage qui n'est pas espéré érudit mais qui doit être impérativement nourri des précisions historiques sans lesquelles les enjeux historiques et historiographiques de ce document ne peuvent être dégagés. En outre, le candidat, sensibilisé par les actuelles commémorations du Centenaire de la Première Guerre mondiale et du 70^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale, ne pouvait que souligner la dimension mémorielle de ce texte.

Définir le sujet et ses enjeux

Le sujet proposait de commenter le témoignage de Geoffroy (Chodron) de Courcel sur l'arrivée du Général de Gaulle à Paris les 25 et 26 août 1944. Sa courte biographie permettait de saisir les liens étroits qu'il entretenait avec De Gaulle. Il témoigne dans les colonnes de la revue de l'Institut Charles De Gaulle qui se donne, dès 1971, comme mission de « *servir la mémoire du général de Gaulle* ». Publié en juin 1984, ce témoignage s'inscrit dans le contexte de la commémoration de la Libération de la France où Paris est considérée comme l'euphémisation de la Libération nationale (F. d'Almeida).

Il convenait d'inscrire ces journées dans une approche globale, aussi bien temporelle (le temps court du mois d'août 1944 et le temps long de la guerre et de l'après-guerre) que spatiale (du local au national), à comprendre le rôle des acteurs et les enjeux politiques. Plusieurs problématiques pouvaient être envisageables. On pouvait ainsi se demander en quoi le témoignage de Geoffroy de Courcel pouvait incarner le passage du général au président de Gaulle de la sphère militaire à la sphère politique. On pouvait envisager d'étudier comment, selon Geoffroy de Courcel, le général de Gaulle a incarné les valeurs républicaines. Ou encore envisager en quoi ce témoignage de Geoffroy de Courcel affirme « *une certaine idée* » de la France légitimant De Gaulle à la tête de la République retrouvée.

Dégager des axes de commentaire historique

Trois idées majeures étaient à dégager du document proposé :

- **La dynamique de la Libération** . Trois caractéristiques principales de ce moment historique étaient attendues : la guerre reste encore à achever, la libération de Paris n'est pas l'objectif des Alliés et la pluralité de la Résistance impose une stratégie capable de l'unifier dans les nouvelles organisations politiques conçues. Les

Allemands sont ainsi en pleine retraite face aux forces anglo-américaines (parmi lesquelles se trouve l'armée de la France libre, intégrée à l'armée américaine). Mais la guerre se poursuit pour ne s'achever qu'au 8 mai 1945 par la reddition des « poches » de l'Atlantique. Dans ce contexte, l'intention initiale des Alliés n'est pas de prendre Paris. Le refus de se retrouver au cœur des enjeux de pouvoirs de la vie politique française, des possibles combats urbains risqués explique cette stratégie d'évitement. Leur confiance limitée envers la Résistance française se confirme avec le déclenchement de l'insurrection du 18 août (impact du siège Varsovie) imposant les changements de plan de Roosevelt par l'intermédiaire d'Eisenhower sous la pression de De Gaulle rappelant le risque communiste. D'autant que la Résistance est plurielle (O. Wieviorka). Depuis le 3 juin 1943 existe à Alger un Comité français de libération nationale (CFLN) piloté par De Gaulle. La Résistance se structure (ordonnance du 10 mars 1944). Le CNR doit assurer la transmission intégrale du pouvoir de Vichy au GPRF, désigner et installer les nouveaux responsables. Le 3 juin 1944, le CFLN devient le GPRF.

- **La légitimité politique à instaurer en France et face aux Alliés** : De Gaulle pose la question de Vichy et de la continuité républicaine. Avec le débarquement, l'appareil de l'Etat de Vichy disparaît au profit de celui de la Résistance dans les départements libérés. Les dirigeants de Vichy désirant sauvegarder leur légitimité échouent dans leurs manœuvres pour conclure un accord avec les Américains. Mais la restauration de la République se fait dans une situation complexe dans laquelle les rapports de force au sein de la Résistance parisienne sont nombreux. En 1943-44, la Résistance a deux institutions : le CNR et la Délégation Générale se partageant la direction maintenant la séparation entre les organisations civiles/ militaires et nationales/régionales. A Paris les communistes (Rol-Tangy) avec les syndicats, dans les comités locaux de libération (CLL) et au Comité parisien (CPL), dans les rares milices patriotiques, chez les Francs-tireurs et partisans (FTP), Forces françaises de l'intérieur (FFI) font tout pour installer un climat insurrectionnel.

Enfin, de Gaulle doit affirmer sa légitimité face aux Alliés qui envisagent de placer la France sous administration militaire (AMGOT). Eisenhower abandonne rapidement l'idée. Même s'il faut attendre le 23 octobre 1944 pour que les Alliés reconnaissent officiellement le GPRF, la rencontre Roosevelt-De Gaulle (juillet 1944) scelle pourtant la légitimation du Général, favorisée par la menace communiste.

- **Le témoignage et la place du général de Gaulle dans le roman national** : La posture de vérité du statut d'acteur, du témoin mérite d'être interrogée. Le témoignage volontaire exige de s'intéresser aux termes utilisés, à leurs réseaux d'opposition ou de substitutions, à l'implicite pour en faire sa critique et le comprendre. (A. Prost). Il est « *moins appelé à fournir des renseignements sur les faits tels qu'ils se sont passés, qu'à se laisser étudier comme monuments significatifs de la façon dont ils ont été représentés et remémorés* » (R. Franck). Il convient également de s'interroger sur la manière dont il contribue à la rédaction du Roman national. Ainsi, la contribution de Geoffroy de Courcel est à considérer avec distance, celui témoignant, 40 ans après les faits, de ce qu'il a perçu du Général et omet ce qui ne s'inscrit pas dans ce cadre. « *le Général* » (I 1) arrive à Paris et « *de Gaulle* » (I 7) décide de se rendre à la place de l'Etoile. « *le général de Gaulle* » (I 15) descend les Champs-Élysées alors que « *Charles de Gaulle* » lui semble avoir des difficultés à masquer son émotion (I 21). Le lexique, les constructions syntaxiques louent le personnage et le passage de son incarnation de la France combattante à celle de la République Française. L'accumulation des témoignages volontaires de ces « *rendez-vous* » (I 8) avec De Gaulle contribue, façonne, renforce ce tableau emblématique de l'homme de la France libérée jusqu'à en faire une image d'Épinal (S. Berstein) l'inscrivant dans l'histoire patriotique, dans le roman national gaullien.

Si le détail exhaustif des faits ici exposés n'était pas attendu, l'exercice exigeait néanmoins de pouvoir étayer chaque analyse d'un ou deux faits historiques capables d'en démontrer la pertinence.

Des pistes d'amélioration du commentaire de texte

Le commentaire reste globalement moins bien réussi que la composition ; c'est en effet un exercice difficile. Plusieurs remarques ou rappels peuvent aider les candidats à mieux cerner les attentes du jury.

- **Maîtriser les règles élémentaires du commentaire de document.** Présenter le texte, poser une ou plusieurs problématiques pouvant en guider la lecture, identifier des pistes d'analyse, construire un développement en s'appuyant sur des citations choisies et explicitées, sont des éléments centraux pour un commentaire réussi. La présentation du texte ne peut se limiter à la seule identification de l'auteur et de la source, alors que la distance critique est indispensable au travail de l'historien. La contextualisation des événements, l'identification des acteurs, leurs rôles, les forces en présence, sont des éléments indispensables pour permettre la mise en perspective du document et donner de la profondeur à l'analyse afin de « dépasser » la paraphrase. Cela reste un exercice difficile pour la plupart des candidats. Le document a trop souvent été le prétexte d'un récit chronologique hors-sujet sur la Résistance ou l'action de de Gaulle pendant l'occupation accompagné de digressions d'ordre épistémologique déconnectées de l'ensemble du raisonnement.

Certaines copies ont une « couleur » littéraire. Elles analysent le texte d'un point de vue littéraire, en utilisant un lexique littéraire et en insistant sur les procédés d'écriture. Ces copies manquent souvent de connaissances et insistent davantage sur la forme que sur le fond, alors que bien liée à des connaissances et à une méthode, une telle lecture pouvait éclairer la critique du texte.

- **Mettre ses connaissances au service du raisonnement historique.** Le contexte, la chronologie, les localisations, les faits et les notions sont peu, voire très mal connus et cette faiblesse est un obstacle à la compréhension des enjeux du texte et ses implicites. Rares sont ceux qui ont envisagé la subjectivité du texte dans ce qu'il révèle de la difficulté pour le Général de Gaulle d'être un interlocuteur légitime auprès de toutes les forces en présence après la Libération (Résistance intérieure et notamment communiste, Alliés). Trop peu ont évoqué les intentions de de Courcel dans le contexte du quarantième anniversaire de la Libération de Paris. Une petite partie des copies seulement rend compte des connaissances précises dont disposent les candidats mais qu'ils n'arrivent pas à mettre au service de leurs raisonnements. Des paragraphes entiers d'apports de réflexions historiques avec des citations précises sont souvent déconnectées du document et parfois à la limite du hors-sujet. Les problématiques sont souvent absentes et le plan inexistant ou trop faible pour cadrer le sujet et organiser une réponse. Si les commentaires ont pu parfois montrer une assez bonne maîtrise du contexte, la réflexion critique sur le document a été souvent limitée. De même, si on peut remarquer l'utilisation pertinente et ciblée de citations tirée du texte, les enjeux de cette journée d'août 1944 sont souvent évoqués de manière superficielle.

- **Faire preuve d'esprit critique.** Il est regrettable que le statut de témoignage du document en histoire ait été aussi peu traité dans les copies. Ce constat interroge sur la préparation

des candidats à la question épistémologique « histoire et fiction » qui s'est trop souvent limitée à de simples réflexions sur le lien entre l'histoire et la mémoire. Le jury recommande aux candidats et à leurs préparateurs de faire des liens entre les différentes questions en histoire, croisant approche historiographique et épistémologique et les grandes thématiques.

Les candidats ne doivent pas oublier qu'ils postulent pour un concours amenant à enseigner différentes disciplines. Concours de recrutement bivalent, le CAPLP exige une maîtrise des spécificités, des approches, des réflexions et des démarches propres à chacune d'elles. Un travail préparatoire sur cette thématique semble indispensable pour les candidats afin de cerner au mieux les attentes du jury et les singularités/complémentarités des disciplines qu'ils seront amenés à enseigner.

HISTOIRE – GEOGRAPHIE

RAPPORT SUR LES ÉPREUVES ORALES D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Présenté par Isabelle Fira, Gilles Labadou, Carole Basile, Cécile Bétermin
et Catherine Biaggi, Didier Butzbach, Christophe Escartin

I. LES ENJEUX DES DEUX ÉPREUVES D'ADMISSION

Les deux épreuves orales d'admission²¹ comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du ou des champs disciplinaires du concours, et dans leur rapport avec les autres champs disciplinaires. Ainsi, les sujets des deux types d'épreuves orales d'admission d'histoire ou de géographie s'inscrivent nécessairement au croisement des questions au programme du concours et des programmes d'enseignement de l'histoire-géographie au lycée professionnel.

- **L'épreuve de mise en situation professionnelle** consiste en la présentation d'une leçon portant sur un sujet d'histoire ou de géographie.

- **L'épreuve à partir d'un dossier** conduit au traitement professionnel d'un corpus de documents d'histoire ou de géographie, invitant le candidat à associer ce corpus à un thème des programmes d'enseignement de ces disciplines, à choisir un des documents proposés et à en présenter l'analyse scientifique et l'utilisation pédagogique qu'il en ferait en classe.

Pour chaque épreuve, l'exposé se poursuit par **un entretien avec le jury** au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix didactiques et pédagogiques. Cet entretien est d'une grande importance. Le jury vérifie, à l'occasion de cet échange, des compétences professionnelles à hauteur du niveau de formation des candidats en fin de M1. Les deux épreuves orales permettent d'évaluer des compétences professionnelles, telles qu'identifiées dans le référentiel paru au BO de 2013. Dans le cadre d'un concours externe, il n'est pas attendu la présentation d'une mise en œuvre pédagogique aboutie telle que l'expérience professionnelle peut permettre de la formuler, mais une réflexion, un questionnement sur la pertinence d'un projet didactique au regard des programmes, du public de lycée professionnel et du parcours scolaire effectué par les élèves ainsi que d'une identification précise des valeurs fortes qui sous-tendent cette réflexion.

Ainsi, les attentes résident dans la qualité d'une réflexion, au cours de l'exposé et de l'entretien, sur des problématiques et la transposition didactiques, articulées aux enjeux scientifiques de la question, incluant des dimensions pédagogiques majeures (progression didactique, stratégies d'apprentissage adaptées au niveau des élèves...) et non pas des constructions pédagogiques et didactiques totalement abouties. Il s'agit davantage pour le candidat de montrer la qualité de sa réflexion sur la prise en compte des acquis et des besoins des élèves, de témoigner de sa capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, de montrer qu'il connaît de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

²¹ définies par l'arrêté du 24 juillet 2013.

Pour la plupart des candidats, le jury relève une réflexion déjà avancée sur le positionnement de l'enseignant, une connaissance du fonctionnement général d'un établissement ainsi qu'une identification claire des valeurs de la République dans le contexte des missions du professeur. Toutefois, des représentations assez floues de ce qu'est un élève ou des idées reçues sur les élèves de l'enseignement professionnel ont été trop souvent constatées.

L'aptitude à présenter une communication fluide et limpide tient une place singulière que l'oral peut aisément évaluer. Le jury se montre attentif à la maîtrise et à la qualité de la langue française qu'expriment les candidats, mais au-delà, il est très sensible à la manière dont la présentation des candidats éclaire la compréhension de leur rôle dans la formation linguistique de tous les élèves, *a fortiori* dans le cadre de ce concours bivalent.

De manière générale, le jury a pu observer des candidats ouverts aux échanges et s'exprimant de façon claire et posée ; les prestations appuyées sur un propos organisé et dynamique, la réactivité lors de l'entretien, le souci d'apporter des réponses précises ont été valorisés. À l'inverse, des maladresses d'expression, un lexique approximatif, des phrases non terminées, un ton monocorde pèsent évidemment sur l'entretien en ce qu'il manifeste la plus ou moins grande conscience du candidat de la place qu'occupe l'oral dans le métier qu'il souhaite exercer.

Les compétences en matière de numérique sont évaluées lors de l'épreuve de mise en situation professionnelle lors de laquelle des outils numériques sont mis à disposition des candidats, ce qui leur permet d'en montrer un usage. Si l'immense majorité des candidats a recours à un logiciel de présentation, qui témoigne d'une maîtrise des compétences de base nécessaires à l'usage de l'outil numérique, cette utilisation se limite souvent à la projection d'un plan de leçon et de diapositives présentant quelques documents. Quelques candidats s'efforcent de construire leurs propres outils (élaboration d'un graphique à partir de données statistiques par exemple, de croquis ou de schémas simples) et font montre lors de l'entretien d'une véritable réflexion sur les outils du numérique, des enjeux et de l'apport qu'ils représentent en matière d'enseignement, témoignant ainsi d'une véritable réflexion pédagogique.

II. L'ÉPREUVE DE « MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE »

Modalités de l'épreuve

L'épreuve, d'une durée d'une heure (30 minutes d'exposé suivies de 30 minutes d'entretien avec le jury), consiste à présenter une « leçon » portant sur un sujet d'histoire ou de géographie. Le dossier qui accompagne le sujet est composé de 6 à 8 documents de nature variée.

Les attentes de l'épreuve

Dans son exposé, le candidat doit répondre à trois attentes :

- **La présentation des enjeux du sujet**, scientifiques et didactiques, au regard de la question du programme du concours et des programmes d'enseignement.
- **L'exposé problématisé et organisé des connaissances fondamentales** pour traiter le sujet.
- **La proposition d'un projet d'enseignement** du sujet pour une classe au choix du candidat.

Le candidat utilise les documents du dossier de la façon qu'il souhaite. Les documents sont proposés sur support numérique ; le candidat dispose d'un ordinateur pendant le temps de la préparation et celui de l'exposé où il peut afficher sur grand écran devant le jury. Lors de la dernière session tous les sujets comportaient au moins un document multimédia, il s'agissait le plus le plus souvent d'un fichier vidéo de deux à quatre minutes, plus rarement d'une carte animée.

L'épreuve de *mise en situation professionnelle* place les candidats dans la situation d'une préparation de cours et non pas comme artefact de sa réalisation en classe. Il ne s'agit donc pas pour le candidat de mimer une leçon fictive ; en effet la réalité d'une classe de lycée professionnel ou de 3^e prépa pro, ne saurait être simulée devant un jury de concours. Le terme de « leçon » utilisé est générique : la présentation est modulable, le projet d'enseignement peut par exemple proposer les grandes lignes d'une séance, mais aussi une séquence (ensemble de séances), incluant une réflexion sur l'activité des élèves dans les apprentissages ou lors d'une évaluation.

Cerner les enjeux du sujet

Les différents termes du sujet ne sont pas toujours définis ce qui amène certains candidats à une perception réduite de ses enjeux, voire à des contresens.. Ainsi, le sujet « 11 novembre : commémorer la Grande Guerre », a amené des candidats à traiter du conflit en omettant la réflexion sur les commémorations.

Cette question des enjeux du sujet est souvent source de difficultés. Trop peu de candidats parviennent à cerner des enjeux épistémologiques et scientifiques et à les étayer de références historiographiques. Les enjeux civiques sont dans bien des cas curieusement occultés ce qui a pu paraître surprenant au regard, par exemple, des commémorations des conflits mondiaux. Les candidats se contentent trop souvent de relier le sujet à des questions de société et d'actualité. On peut aussi regretter que la première partie de l'exposé ne s'achève pas par une problématique qui serait pourtant de nature à ordonner les contenus scientifiques et à les relier aux questions à enseigner.

Dans leur majorité, les candidats investissent trop rapidement le dossier documentaire. La présentation linéaire et factuelle des documents, successivement « montrés » au jury est tout à fait inutile ; elle masque mal la faiblesse des connaissances et constitue un détour dilatoire pour éviter la réflexion sur les termes du sujet. S'il n'est pas interdit d'utiliser les documents dans la première partie de l'épreuve pour en présenter la portée, pour illustrer le propos par un court extrait vidéo, pour étayer les explications par l'analyse d'une carte, il convient de rappeler que la leçon n'est pas un commentaire de documents. D'ailleurs, les meilleurs candidats n'utilisent guère le corpus dans la première moitié de l'exposé.

L'exposé problématisé des connaissances.

Sur des sujets souvent vastes et en quelques minutes, il ne s'agit pas de faire preuve d'érudition, mais d'exposer avec clarté et de manière organisée les principaux éléments du sujet. D'une manière générale se dégage un problème dans la maîtrise des connaissances fondamentales : savoir définir les caractères de la III^{ème} République, maîtriser des repères du XIX^e siècle, décrire et caractériser l'évolution du travail et des conditions de vie d'un mineur aux XIX^e et XX^e siècles, connaître les principaux territoires ultramarins de la France constituent des savoirs élémentaires. Trop d'exposés sont lacunaires, émaillés de connaissances imprécises, mal hiérarchisées et fragiles qui sont plus proches des attendus d'un élève de fin de secondaire que d'un futur professeur. En revanche, des candidats dotés d'une culture générale et ouverts à l'actualité (cérémonie au Panthéon, migrations en Méditerranée) se démarquent aisément. Le jury a été agréablement surpris de candidats citant les travaux de Michelle Perrot, Stéphane Audoin-Rouzeau ou Jean-Jacques Becker ou encore les synthèses de Magali Reghezza-Zitt pour la géographie. Ces références, acquises à travers quelques lectures accessibles, telles que les numéros récents de la Documentation photographique témoignent de la capacité du candidat à se situer dans son futur métier de professeur, attentif à l'actualisation de ses connaissances, à l'analyse du savoir scientifique et des objets d'enseignement.

Le projet d'enseignement.

Presque tous les candidats parviennent à rattacher le sujet aux programmes de lycée professionnel, à fixer des ambitions en termes de compétences ou de capacités. Certains projets de leçon sont pertinents, les documents sont sélectionnés et questionnés judicieusement ; la lecture qui peut en être faite est manifestement adaptée au niveau de la classe. D'autres semblent vouloir utiliser l'ensemble du dossier documentaire et ont du mal à justifier ce choix. Le projet de leçon consiste trop souvent, à proposer des documents aux élèves, à les « faire discuter » ou à leur faire répondre à des questionnaires avant de leur dicter une « trace écrite ». Le jury redoute que les élèves ne soient, dans ce cas, abandonnés à des activités formelles, sans que le professeur ne fixe une problématique, un plan de leçon dans lequel certains documents pourraient trouver leur juste place, à partir d'une analyse scientifique, didactique et critique.

Utilisation et maîtrise du numérique

Le candidat dispose, en salle de préparation, d'un ordinateur contenant le dossier de documents, et avec lequel il élabore une restitution sous forme de diaporama (logiciel Diaporama/LibreOffice ou logiciel PowerPoint/Microsoft) par exemple. Le candidat peut importer des éléments du dossier vers le fichier de travail. Le candidat sauvegarde ce fichier sur une clef USB du concours et l'installe dans l'ordinateur de la salle de commission laquelle est munie d'un vidéoprojecteur.

Presque tous les candidats utilisent le support numérique, cependant pour beaucoup, il s'agit simplement d'appuyer leur démonstration par la diffusion d'un diaporama reprenant le plan de leur exposé. La présentation d'un tableau synoptique de séquence ou de séance apparaît lors de bonnes prestations. Ce diaporama peut avantageusement être illustré par la reprise de certains documents et éventuellement la projection d'un document didactique élaboré par le candidat.

La nouveauté de la session 2015 a été l'apparition dans tous les sujets d'au moins un document multimédia : court extrait vidéo de quelques minutes, tiré d'un documentaire, d'un film de fiction, bande annonce, carte animée... Si certains candidats ont su s'en emparer en menant une analyse critique rigoureuse, trop nombreux sont ceux qui n'ont pas su en tirer profit. Il est parfois diffusé lors de l'exposé, mais rares sont les candidats qui imaginent leur usage dans une situation d'apprentissage. Encore faudrait-il en mesurer l'utilité : le document peut avoir une fonction d'attestation ou d'incarnation, il peut avoir une finalité documentaire, politique, scientifique. Il peut par ailleurs être critiqué. Il ne s'agit pas seulement de « donner à voir ». Les questions épistémologiques du concours, « Histoire et fiction » et « Représenter l'espace », offraient de plus un cadre de questionnement tout à fait judicieux pour ce type de document, aussi est-il dommage qu'elles n'aient quasiment jamais été mobilisées par les candidats.

L'entretien

Les candidats sont invités à considérer l'entretien comme faisant partie intégrante de l'épreuve, celle-ci ne se limitant pas à la première partie de présentation par le candidat. L'entretien a une grande importance. Il porte sur la maîtrise disciplinaire propre au sujet donné et sur les propositions pédagogiques, sans questions pièges pour le candidat. Au contraire, l'entretien doit permettre au candidat d'approfondir et de justifier certains choix, à les nuancer, de manière à montrer l'étendue de sa réflexion didactique et des pratiques d'enseignement de l'histoire-géographie dans le contexte du lycée professionnel. Dans l'ensemble, les candidats savent écouter, dialoguer et adopter une posture conforme aux enjeux de l'épreuve. Il faut pourtant rappeler à certains qu'une attitude désinvolte, un langage relâché (« *un nom de ville à coucher dehors* », « *des documents pas très fun* ») font douter de l'aptitude d'un candidat à devenir un enseignant.

Conseils aux candidats

L'épreuve peut apparaître redoutable pour les candidats dans la mesure où elle apprécie à la fois la maîtrise des connaissances disciplinaires et la capacité à expliquer comment un ou plusieurs documents du dossier peuvent s'inscrire dans une situation d'enseignement. Pourtant, le jury a pu écouter quelques excellentes prestations résultat d'une préparation solide et d'une anticipation de la classe tout à fait prometteuse.

Dans la période entre l'écrit et l'oral, les candidats devraient compléter leur maîtrise des questions au programme et travailler sur les croisements possibles avec les sujets d'étude enseignés dans les classes de lycées professionnels. Pour ceux dont le parcours universitaire a peu investi les champs disciplinaires de l'histoire et de la géographie on ne saurait trop recommander de travailler les concepts fondamentaux des disciplines (par exemple, périodisation, mémoire, témoignage, fiction ou bien pour la géographie territoire, paysage, mobilités, frontières, risques, développement durable...). Une épreuve de mise en situation professionnelle réussie est en effet la promesse d'une prise en main efficace de la classe.

Exemple de sujet d'histoire

ENSEIGNER L'HISTOIRE EN LYCÉE PROFESSIONNEL**11 novembre : commémorer la première guerre mondiale**

- Vous préciserez les enjeux du sujet.
- Vous exposerez les contenus scientifiques que le professeur doit maîtriser.
- Vous présenterez un projet de leçon pour un niveau de classe de votre choix. En fonction des compétences (savoirs et capacités) que vous ferez travailler aux élèves, vous justifierez le choix des supports mobilisés.

Liste des documents

- Document 1** « Loi relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la grande guerre du 25 octobre 1919 » in Rémi Dalisson, *11 novembre du souvenir à la mémoire*, Armand Colin, Hors collection, 25 septembre 2013.
- Document 2** Léon Poirier, *Verdun, visions d'histoire*, 1928, France. 160 min. Noir & blanc film muet, scène « Mama », extrait de 4 minutes de 1h36 à 1h40, plan d'ouverture : soldats avançant sous le feu de l'ennemi – plan de fermeture : soldat sur un brancard dans une tranchée.
- Document 3** « Le soldat inconnu », Georges Drouilly, *Le Gaulois*, 29 janvier 1921.
- Document 4** Monument-aux-morts de La-Motte-du-Caire-Chateau-Arnoux, photographie, © atelier photoupa, et transcription du poème gravé de Victor Maurel Maire de la commune, accessible à :
<https://atelierphotoupa.wordpress.com/2013/04/08/monuments-aux-morts-pacifistes-la-motte-du-caire-chateau-arnoux-04/>, consulté le 28 /01/2015.
- Document 5** *Etudiant de France*, tract du 11 novembre 1940, 4° delta 47, © BDIC
- Document 6** *Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République*, Paris, 11 novembre 2009, accessible à :
<http://discours.vie-publique.fr/notices/097003250.html>, consulté le 28/01/2015
- Document 7** *Commémoration de l'armistice de 1918*, message de Kader Arif, Ministre Délégué auprès du Ministre de la Défense, en charge des anciens combattants lu par M.Le Fol, maire d'Avrainville, Essonne, lors de la commémoration 11 novembre 2012, accessible à
<http://www.avrainville.fr/Commemoration-de-l-armistice-de-350.html#message>, consulté le 28/01/ 2015.

Document 1**Loi relative à la commémoration et à la glorification des morts
pour la France au cours de la grande guerre.**

Le sénat et la chambre des députés ont adopté,

Le président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Du 25 octobre 1919

Art. 1er - Les noms des combattants des armées de terre et de mer ayant servi sous les plis du drapeau français et morts pour la France, au cours de la guerre de 1914-1918, seront inscrits sur des registres déposés au Panthéon.

Art. 2. - Sur ces registres figureront, en outre, les noms des non combattants qui auront succombé à la suite d'actes de violence commis par l'ennemi, soit dans l'exercice de fonctions publiques, soit dans l'accomplissement de leur devoir de citoyen.

Art. 3. - L'État remettra à chaque commune un livre d'or sur lequel seront inscrits les noms des combattants des armées de terre et de mer morts pour la France, nés ou résidant dans la commune.

Ce livre d'or sera déposé dans une des salles de la mairie et tenu à la disposition des habitants de la commune.

Pour les français nés ou résidant à l'étranger, le livre d'or sera déposé au consulat dont la juridiction s'étend sur la commune où est né, ou a résidé le combattant mort pour la patrie.

Art. 4. - Un monument national commémoratif des héros de la grande guerre, tombés au champ d'honneur, sera élevé à Paris ou dans les environs immédiats de la capitale.

Art. 5. - Des subventions seront accordées par l'État aux communes, en proportion de l'effort et des sacrifices qu'elles feront en vue de glorifier les héros morts pour la patrie.

La loi de finances ouvrant le crédit sur lequel les subventions seront imputées règlera les conditions de leur attribution.

Art. 6. - Tous les ans, le 1er ou le 2 novembre, une cérémonie sera consacrée dans chaque commune à la mémoire et à la glorification des morts pour la patrie. Elle sera organisée par la municipalité avec le concours des autorités civiles et militaires.

Art. 7. - La présente loi est applicable à l'Algérie et aux colonies.

Document 2

[Document multimédia].

Document 3**Le Gaulois 29 janvier 1921****Le Soldat inconnu****Il repose depuis hier dans sa tombe définitive à l'Arc de Triomphe**

Vous vous souvenez tous, ô vous qui avez fait la guerre, de ces courtes cérémonies dont tant de petits villages du front furent les témoins. Le corps d'un camarade tué avait pu être arraché au « no man's land » et l'on était satisfait de pouvoir lui donner une vraie sépulture, dans un vrai cimetière. La compagnie présentait les armes, quelques rares civils formaient une assistance silencieuse et angoissée, les tambours battaient « aux champs ». Cela durait dix minutes, à l'aube. C'était simple; c'était poignant. Pourquoi la mise en sa tombe définitive de la dépouille mortelle du soldat inconnu, hier matin, évoquait-elle involontairement ces simples cérémonies du front? Rien, pourtant, n'y ressemblait. Celui-ci dort dans le plus magnifique tombeau du monde: l'Arc de Triomphe; la gloire d'un siècle, en centaines de noms prestigieux de victoires et de héros, voltige au-dessus de la dalle de granit qui le recouvre; trois maréchaux de France, des ministres, des représentants des gouvernements alliés se pressaient autour de son cercueil, et des drapeaux troués dans les batailles lui apportaient le salut suprême de la grande armée qui vainquit l'Allemagne.

C'est, sans doute, que malgré cet appareil, la cérémonie, très courte, fut d'une émouvante simplicité, strictement militaire, et suivie par un nombre relativement restreint de civils recueillis. Quand, à sept heures et demie du matin, cavaliers et fantassins, en tenue de campagne, viennent prendre position tout autour de la place de l'Etoile, qu'ils isolent, une brume bleue noie Paris et enveloppe toits, maisons, monuments, qu'on devine à peine, comme d'un voile couleur « tenue de campagne ». Quelques femmes en deuil, des vieillards, des mutilés, puis des gens de tout âge et de toutes conditions se tassent derrière les cuirassiers, les dragons, les artilleurs, les fantassins, les marins, les aviateurs, les aérostiers, les coloniaux, les sapeurs-pompiers, les gardes municipaux, les gendarmes, qui se placent à l'entrée des avenues débouchant sur la place de l'Etoile et aussi tout autour de l'Arc de Triomphe.

A huit heures arrive la délégation de sous-officiers qui a mission de descendre le cercueil du caveau où il fut provisoirement déposé le 11 novembre dernier. Un lieutenant du 119^e la commande; il est décoré de la Légion d'honneur et de la croix de guerre avec de nombreuses palmes. Les sous-officiers, appartenant au 23^e colonial, au 24^e d'artillerie, au 12^e cuirassiers, au 5^e génie et au 503^e d'artillerie d'assaut, sont tous médaillés. Ils se rendent dans la chapelle ardente où se trouve le cercueil du soldat inconnu, enveloppé dans un large drapeau. Debout près du cercueil se tient l'invalidé Poulet, portant un coussin de velours bleu sur lequel sont épinglées la croix de la Légion d'honneur, la médaille militaire et la croix de guerre.

A ce moment, les délégations viennent se grouper sous la voûte de l'Arc de Triomphe, où s'entassent des couronnes cravatées de rubans aux couleurs nationales. Parmi ces délégations, on remarque celle de l'« Union des pères et des mères dont les fils sont morts pour la patrie »; celle des médaillés militaires, que conduit M. Ternaux-Compans; celle de l'Union nationale des combattants, que conduisent M. Charles Bertrand et le général Léon Durand, celle des « Engagés mineurs » dont font partie le maréchal Foch, le général Pau, le général Dubail, notamment, et que conduit M. Gabriel du Chaffault; celle de la « Ligue des chefs de section », que conduit M. Binet Valmer.

Les maréchaux Foch, Joffre et Pétain arrivent ensemble; puis, le général Lasso, représentant le président de la république; puis, le général Dubail, grand-chancelier de la Légion d'honneur puis, tour à tour, à quelques secondes d'intervalle, M. Léon Bérard, ministre de l'instruction publique; M. Maginot, ministre des pensions; M. Guist'hau, ministre de la marine; M. Barthou, ministre de la guerre, qui présidera la cérémonie; M. Albert Sarraut, ministre des colonies; M. Gaston Vidal, sous-secrétaire d'État; les généraux Gouraud, Fayolle, Nivelle, Maistre, Berdoulat, Maltetierre, le vice-amiral Grasset. M. Michel Missoffe et plusieurs autres conseillers municipaux de Paris.

Le cercueil du soldat inconnu est descendu du caveau à huit heures quinze, au moment même où arrivent M. Lloyd George, lord Curzon, le comte Sforza, le comte Bonin Longare et M. Jaspar. Les représentants alliés à la Conférence déposent sur le monument de magnifiques couronnes de roses, de violettes et d'orchidées, largement cravatées aux couleurs nationales respectives. La couronne italienne est très remarquée, avec son ruban qui porte ces mots: « Le ministre des affaires étrangères d'Italie au Poilu de France ».

Mais l'instant est venu. Sous la voûte de l'Arc de Triomphe, les drapeaux déchiquetés frissonnent. Les troupes sont au port d'arme; l'assistance est tête nue; sous le crêpe des femmes, silencieusement, les larmes coulent.

A ce moment, trouant brusquement la brume, le soleil apparaît, immense, dans les Champs-Élysées, qu'il inonde juste dans, l'axe de l'arc de gloire. Les tambours ouvrent le ban, trompettes et clairons sonnent « au drapeau ». Les sapeurs du génie soulèvent le cercueil et l'apportent au bord de la fosse, qui est située au pied

du pilier sud de l'Arc, face à l'avenue des Champs-Élysées. Les drapeaux l'encadrent. M. Barthou, très pâle, très ému, prend des mains de l'invalidé Poulet le coussin portant les décorations, le place sur le cercueil, d'un geste noble et d'une voix qui tremble un peu, dit ces simples mots:

« Au nom de la France, pieusement reconnaissante et unanime, je salue le soldat, inconnu qui est mort pour elle.

« Cette Légion d'honneur, cette médaille militaire, et cette croix de guerre, que j'ai déposées sur son cercueil, sont plus et mieux qu'un symbole.

« Elles sont l'hommage suprême de la patrie aux héros obscurs et anonymes qui sont tombés pour elle.

« Les morts surtout ces morts commandent aux vivants. Obéissons à leurs voix pour faire, dans la paix qu'ils ont conquise, une France unie et laborieuse, confiante et forte. »

La musique joue la Marseillaise, tandis que lentement le cercueil descend dans la fosse, toujours enveloppé dans son drapeau.

La dalle de granit sur laquelle est gravée l'inscription:

ICI REPOSE

UN SOLDAT FRANÇAIS

MORT POUR LA PATRIE

1914-1918 sera scellée ce soir. M. Barthou la regarde, jette un long regard sur le cercueil, qui s'est exactement encadré dans son tombeau de gloire, lève le bras et, les yeux embués de larmes, crie de toutes ses forces: « Vive la France ». La cérémonie est terminée. La foule est admise à défilier, et c'est alors sur le cercueil du soldat inconnu une pluie de petits bouquets de violettes et de branches de mimosas, qui disent la ferveur.

Document 4

Monument-aux-morts

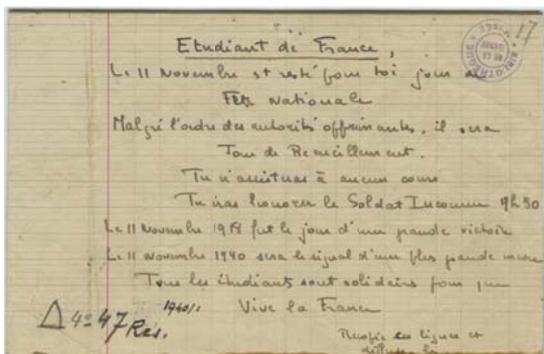
La-Motte-du-Caire-Chateau-Arnoux



Agrandissement de la plaque gravée



érigé en 1928, commandé dès 1921 par le maire, Victorin Maurel

Document 5**Tract, 11 novembre 1940****Retranscription :**Étudiant de France

Le 11 novembre est resté pour toi jour de
Fête nationale

Malgré l'ordre des autorités opprimantes, il sera
Jour de recueillement.

Tu n'assistes à aucun cours

Tu iras honorer le Soldat Inconnu 17h30

Le 11 novembre 1918 fut le jour d'une grande victoire

Le 11 novembre 1940 sera le signal d'une plus
grande encore

Tous les étudiants sont solidaires pour que

Vive la France

Recopie ces lignes et diffuse les.

Document 6**Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République à Paris le 11 novembre 2009.**

Madame la Chancelière d'Allemagne,

Votre présence parmi nous en ce jour du 11 novembre est un geste exceptionnel d'amitié dont chaque Français mesure la portée.

Il y a quelques instants nous avons ranimé ensemble la flamme qui brûle sur le tombeau du soldat inconnu prolongeant le geste du Chancelier Kohl et du Président Mitterrand à Douaumont il y a 25 ans.

Il n'y a plus en France aucun survivant des Combattants de la Grande Guerre. Le dernier est mort l'année dernière. Il était né dans le nord de l'Italie. A dix ans, il s'était fabriqué lui-même une paire de chaussures pour partir en France, à pieds. Quand la guerre avait éclaté il avait 16 ans. Il s'était engagé en trichant sur son âge. « J'étais Italien, dira-t-il plus tard, mais je voulais défendre la France qui m'avait accueilli. C'était ma manière de dire merci ».

Son nom restera parce qu'il fut le dernier. Mais il était un parmi des millions, connus ou inconnus, qui pendant quatre ans se sont battus dans la boue infecte des tranchées, accablés de fatigue, la peur au ventre, tuant pour ne pas être tués.

Au milieu d'une folie meurtrière dont aucun n'était responsable mais qui les entraînait tous, il y eut des coeurs purs, des gestes admirables, des actes de bravoures. Ils étaient des millions d'hommes ordinaires qui se sont comportés en héros. Ils ont tenu au milieu des pires épreuves. La discipline et l'instinct de survie n'expliquent pas tout. La plupart d'entre eux avaient, chevillé au corps, l'amour de leur pays. La France ne peut pas oublier ceux qui lui ont fait le sacrifice de leur vie. Et pas simplement ceux qui sont morts au combat et dont les noms sont gravés sur le monument aux morts du plus humble de nos villages, mais aussi tous les autres, tous ceux qui sont revenus portant dans leur corps et dans leur âme la trace ineffaçable de douleurs indicibles : je pense à la foule innombrable des mutilés, des défigurés, des gazés, de ceux qui toute leur vie ont été hantés par le souvenir des morts piétinés au moment de l'assaut, des cris atroces des blessés abandonnés entre les lignes, des visages des camarades, des amis, des frères fauchés par la mitraille.

Avec le dernier poilu, s'est éteint le dernier témoin qui pouvait encore crier avec la force si grande qu'ont les vrais cris de souffrance : « plus jamais cela ! ».

C'est quand tous les témoins ont disparu qu'il faut prendre garde que l'Histoire ne tue pas le souvenir.

Si nous sommes ici, c'est parce que, pendant si longtemps, le 11 novembre a été chaque année, pour tous les survivants, la journée du souvenir, c'est parce que, chaque année, des anciens combattants, de moins en moins nombreux, sont venus se recueillir devant cette tombe, non pour célébrer leur gloire passée mais pour

que nul n'oublie où peut mener la folie des hommes.

Si nous sommes ici, c'est pour continuer, continuer après eux...

Si nous sommes ici, c'est parce que nous le leur devons. C'est parce que nous le devons à nos enfants.

En ranimant ensemble la flamme du Souvenir nous avons exprimé symboliquement, Madame la Chancelière, la volonté commune de nos deux peuples de garder à jamais vivant ce souvenir dans nos coeurs. Car en ce 11 novembre nous ne commémorons pas la victoire d'un peuple contre un autre mais une épreuve qui fut aussi terrible pour l'un comme pour l'autre. Je veux dire que les orphelins allemands ont pleuré leurs pères morts au combat de la même manière que les orphelins français. Je veux dire que les mères allemandes ont éprouvé la même douleur que les mères françaises devant le cercueil de leurs fils tombés au champ d'honneur.

On mesure ce que cette guerre avait d'absurde et de suicidaire en songeant aux fils et aux mères qui ont tant pleuré de part et d'autre du Rhin, aux garçons de 20 ans fauchés dans tout l'éclat de leur jeunesse, aux fusillés pour l'exemple qui attendent encore qu'on leur rende justice, aux « malgré nous », alsaciens et lorrains, placés par les vicissitudes de l'histoire entre deux patries et qui se battaient avec un uniforme allemand et un coeur français, et dont le drame restera à jamais l'un des plus poignants de notre histoire commune.

C'est en songeant à tous ceux-là que nos deux peuples après s'être tant combattus et avoir tant souffert ont compris que pour en finir avec le malheur, ils devaient se tendre la main.

L'amitié franco-allemande est scellée par le souvenir du sang allemand et du sang français mêlés pour l'éternité à la terre de Verdun, du Chemin des Dames, ou des rives de la Meuse. Et quand on va, à Douaumont, du cimetière français au cimetière allemand, dans le lourd silence de ces lieux où dorment tant de morts, on parcourt dans sa tête le chemin qui mène de la guerre à la Paix.

Cette paix nous n'avons pas su la faire en 1918, non seulement parce que les vainqueurs manquèrent de générosité mais aussi parce qu'ils refusèrent de voir le destin tragique qui les liait aux vaincus et que l'indicible horreur de la guerre venait de révéler.

Alors cette paix nous la construisons depuis le jour où nos deux peuples ont décidé ensemble de faire l'Europe. Alors, et alors seulement, ils mirent un terme à l'engrenage fatal de la guerre civile européenne, fidèles enfin aux valeurs de civilisation qu'ils ont en partage et qui ont fait dans l'Histoire la grandeur de l'Allemagne et la grandeur de la France.

Cela fait presque un demi-siècle qu'ensemble nous construisons l'avenir, chacun d'entre nous aimant son pays d'un amour sincère et profond mais refusant désormais de confondre l'amour de son pays avec la haine de l'autre.

Nous partageons les mêmes valeurs, la même ambition pour l'Europe, la même monnaie. Dès lors il est naturel que s'organise l'association de plus en plus étroite de nos politiques allemandes et françaises.

L'amitié de l'Allemagne et de la France est un trésor. Nous devons à nos parents qui ont tant souffert de la confrontation entre nos deux pays, comme nous le devons à nos enfants, de tout faire pour préserver et faire fructifier ce trésor.

Nous le devons aussi aux peuples d'Europe. Nous le devons à tous les peuples du monde.

Quand l'Allemagne et la France proposent ensemble, agissent ensemble, l'Allemagne et la France, alors, accomplissent de grandes choses.

Les mots que le Général De Gaulle adressa jadis au Chancelier Adenauer n'ont pas vieilli : « Sans rien oublier du passé, nos deux peuples ont décidé de regarder ensemble vers l'avenir ».

Et cette petite flamme qui brûle sous cet arc n'est pas simplement pour nos deux pays la flamme du souvenir, c'est aussi, ce matin la flamme de l'espérance.

Madame La Chancelière, en acceptant l'invitation de la France, vous avez fait ce matin, un geste historique qui honore la France, qui honore les Français. Vous êtes reçue ce matin, Madame, comme une grande amie de la France.

Vive la France, vive l'Allemagne, vive l'amitié entre nos deux pays qui, plus jamais, ne devront connaître la guerre.

Document 7**Commémoration de l'armistice de 1918**

Philippe LE FOL, maire d'Avrainville, Essonne, lors de la commémoration 11 novembre 2012, a lu le message de Kader ARIF, Ministre Délégué auprès du Ministre de la Défense, en charge des anciens combattants.

Le 11 novembre 1918 à 11 heures, les clairons sonnaient le cessez-le-feu tout au long de la ligne de front, mettant fin à quatre ans d'une terrible guerre. Premier conflit mondial qui marque par son ampleur et par le nombre de victimes militaires et civiles, l'entrée brutale dans ce 20ème siècle sanglant, la Grande Guerre marquera à jamais les esprits. Car malgré la joie de la victoire, les familles pleuraient leurs morts. Une hécatombe venait de se produire et bientôt, chacun ressentait l'impérieuse nécessité que la Nation tout entière, pour se reconstruire, reconnaisse son malheur et s'y associe. Plusieurs étapes favoriseront cette résilience.

L'inhumation sous l'Arc de Triomphe, le 28 janvier 1921, du corps d'un soldat inconnu, pour symboliser tous les morts de la Grande Guerre.

Le vote par le Parlement, il y a eu 90 ans cette année, le 24 octobre 1922, d'une loi fixant au 11 novembre la « commémoration de la victoire et de la paix ».

L'allumage, par André Maginot, ministre de la guerre et des pensions, le 11 novembre 1923, d'une flamme sur la tombe du Soldat Inconnu qui, depuis lors, ne s'est jamais éteinte.

La réalisation de monuments aux morts dans presque toutes les communes, pour porter les noms de leurs enfants « morts pour la France », auxquels s'ajouteront, ultérieurement, ceux des victimes des autres conflits. La disparition des témoins de la guerre de 1914-1918 et l'inéluctable déclin du nombre des acteurs des conflits suivants appelaient une évolution pour maintenir la portée symbolique de cette journée. C'est le sens de la loi du 28 février 2012, qui élargit la portée du 11 novembre à l'ensemble des morts pour la France tout en conservant les autres journées nationales commémoratives. C'est donc la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des Morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre qui s'exprime aujourd'hui, particulièrement envers les derniers d'entre eux, ceux qui ont laissé leur vie en Afghanistan. Elle s'inscrit dans une politique commémorative ambitieuse qui vise à transmettre la mémoire, à favoriser la compréhension de notre histoire nationale commune et son appropriation par les jeunes générations. Les parlementaires du début des années vingt avaient voulu que la journée nationale du 11 novembre soit placée sous le double signe de la Victoire et de la Paix. Ce dernier but semblait alors bien aléatoire, comme allaient le démontrer les décennies suivantes. Mais finalement, ces parlementaires étaient des précurseurs. En votant la loi instituant une « Journée de la Victoire et de la Paix », ils espéraient que soit célébrée dans l'avenir une « Journée de la Victoire de la Paix ». Le temps et la volonté des peuples leur ont donné raison.

Exemple de sujet de géographie

ENSEIGNER LA GÉOGRAPHIE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

Les territoires ultramarins français dans la mondialisation

- Vous préciserez les enjeux du sujet.
- Vous exposerez les contenus scientifiques que le professeur doit maîtriser.
- Vous présenterez un projet de leçon pour un niveau de classe de votre choix. En fonction des compétences (savoirs et capacités) que vous ferez travailler aux élèves, vous justifierez le choix des supports mobilisés.

Liste des documents

- | | |
|-------------------|---|
| Document 1 | « Contrôle des migrations en Guyane », in Olivier Clochard, <i>Atlas des migrants en Europe : Géographie critique des politiques migratoires</i> , Armand Colin, seconde édition, novembre 2012 |
| Document 2 | « L'offre aérienne au départ de Maurice et de la Réunion en 2007 », in Jean-Christophe Gay, <i>L'outre-mer français</i> , Belin sup géographie, 2008 |
| Document 3 | « Fonds européens structurels et d'investissement 2014-2020 », carte réalisée par le Commissariat général à l'égalité des territoires, 2014, et publiée par le portail des fonds européens « l'Europe s'engage en France » (http://www.europe-en-france.gouv.fr/) |
| Document 4 | George Pau-Langevin, ministre des Outre-Mer, allocution de clôture du colloque « Tourisme outre-mer : osons une nouvelle dynamique », le 25 septembre 2014 à l'Assemblée nationale (extrait), publié sur le site du ministère des Outre-Mer (http://www.outre-mer.gouv.fr) |
| Document 5 | Vidéo promotionnelle du Grand Port maritime de Guyane (durée : 3 min 05), publiée sur le site du Grand Port maritime de la Guyane (http://www.portdeguyane.fr/), 2013 |
| Document 6 | « Pacifique : un océan stratégique », <i>Cols bleus Marine nationale, Le magazine de la Marine nationale</i> , n°3026, février 2014, pp.18-19 |
| Document 7 | Mikâ Mered, « François Hollande à Saint-Pierre-et-Miquelon : la France à la conquête de l'Arctique », <i>FigaroVox Débats, opinions, controverses</i> (http://www.lefigaro.fr/vox/), 23 décembre 2014 |

Document 4

Madame la Ministre [Brigitte Girardin],
Messieurs les Députés [Daniel Gibbs et Christian Jacob],
Monsieur le Président [de la collectivité de Saint-Barthélemy – Bruno Magras]
Monsieur le Président de la FEDOM [Jean-Pierre Philibert]
Messieurs les présidents et directeurs,
Mesdames et messieurs,

Je tiens tout particulièrement à vous remercier de m'avoir conviée à m'exprimer devant vous ce jour dans le cadre du colloque « Tourisme outre-mer : osons une nouvelle dynamique ! »

Vous le savez, j'ai dès ma prise de fonction tenu à associer l'ensemble des acteurs économiques et politiques des outre-mer à l'élaboration d'un agenda ambitieux et partagé en faveur de la croissance outre-mer.

Certains ont pu craindre un temps que mes précédentes fonctions se traduisent par une moindre sensibilité aux sujets économiques et à la vie des entreprises. J'espère, au cours de ces dernières semaines, vous avoir convaincus du contraire.

Mobiliser de manière cohérente et dynamique l'ensemble des leviers disponibles pour relever le défi collectif que constitue la bataille en faveur du développement et de l'emploi outre-mer est en effet un impératif qui s'impose à nous. A nous collectivement car à l'heure où le chômage frappe si durement les outre-mer et en particulier les plus jeunes, c'est bien d'une réponse collective dont nous avons besoin.

Encourager la volonté d'entreprendre, conforter les acteurs de la croissance dans la conduite de leurs projets au cœur des territoires ultramarins, créer les conditions du développement en donnant aux entrepreneurs la visibilité qu'ils attendent, tels étaient les objectifs de ma démarche.

Vous avez été nombreux à y contribuer et je me félicite de l'intensité des échanges qui ont été menés à ce titre.

Cette phase de concertation n'aura pas été vaine. Elle a nourri la feuille de route dont j'ai présenté les termes au Premier Ministre et au Président de la République cet été et qui en ont arbitré favorablement les grandes lignes.

Des annonces ont été faites à ce titre et vous en connaissez les grandes lignes. Elles s'inscrivent dans la démarche voulue par le Gouvernement et dans le cadre du Pacte de responsabilité et de solidarité.

Le Tourisme est bien évidemment au cœur de cette démarche.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer longuement sur ce sujet lors des journées parlementaires sur le tourisme à l'invitation des Députés Daniel Fasquelle et Pascale Got.

Avec plus de 4 millions de visiteurs chaque année - tous territoires confondus, ce secteur est l'un de ceux qui peuvent le plus directement participer à la création de valeur et d'emploi dans les territoires, à affirmer leur contribution à la richesse nationale et leur insertion dans leur environnement régional.

La part qu'occupe le tourisme dans l'économie des outre-mer est essentielle : il représente jusqu'à 10% du PIB en fonction des géographies, et il emploie plus de 24 000 salariés, ce qui constitue environ 4% de la masse salariale totale tous secteurs confondus.

La chute ou la stagnation de la fréquentation touristique depuis 2009 sont inquiétantes alors même que les outre-mer se trouvent au cœur d'un marché mondial en pleine expansion et disposent d'atouts incomparables sur lesquels s'appuyer :

- un patrimoine historique, culturel, naturel, scientifique et sportif de renommée mondiale ;
- des infrastructures aéroportuaires, portuaires, terrestres performantes ;
- des normes sanitaires et de sécurité aux standards français et européens.

Je ne mésestime ni les difficultés du secteur, ni l'ampleur des défis à relever. Nous savons les axes à suivre pour reconquérir la place des outre-mer dans ce domaine et faire de nos territoires des contributeurs décisifs à la grande priorité nationale qu'a souhaité faire le Président de la République du Tourisme :

- renforcer la notoriété des destinations en affirmant leur positionnement commercial et en corrigeant le déficit d'image dont elles pâtissent trop souvent ;
- s'adapter à l'environnement concurrentiel en limitant la dépendance au marché hexagonal pour capter de nouveaux clients et répondre à de nouvelles attentes et notamment celle d'un tourisme plus qualitatif et respectueux de l'environnement ;
- désenclaver l'accès des destinations ultramarines et notamment répondre au déficit de lignes aériennes régionales ;
- Développer des infrastructures d'accueil et notamment hôtelières adaptées à notre ambition, tant sur le plan qualitatif que quantitatif ;
- renforcer la compétitivité des entreprises qui doivent faire face à des coûts élevés d'exploitation et aux effets de la saisonnalité ;
- améliorer la formation des personnels afin qu'ils prennent toute leur part à cet objectif de reconquête et en tirent le bénéfice en termes d'emploi
- enfin, est c'est là dire quelque chose d'essentiel à mon sens : agir collectivement au service d'une vision stratégique partagée. La Cour des comptes a pu le dire de manière peu amène en début d'année. Ce que j'en retiens, c'est que la synergie de nos efforts est l'un des leviers sur lesquels il faut mieux nous appuyer.

Hier encore, au cours de ma visite au salon IFTM Top Resa, j'ai pu mesurer les inquiétudes du secteur, mais aussi ses attentes et enfin la formidable envie d'aller de l'avant qui anime ses acteurs.

Déterminé à accompagner cette volonté, le Gouvernement prendra toute sa part pour relever le défi qui nous est posé.

Nous avons d'ores et déjà annoncé un certain nombre d'initiatives fortes que je veux ici rappeler.

Certaines d'entre elles ne concernent pas le seul secteur du Tourisme, mais lui bénéficieront. C'est le sens des annonces faites par le Président de la République visant à ce que le Pacte de responsabilité et de solidarité s'applique pleinement outre-mer.

Le CICE y sera majoré de 50% par rapport à l'hexagone, et son taux porté en deux ans à 9%. Cette mesure simple, lisible de diminution du coût du travail, bénéficiera à un spectre large d'entreprises et de rémunérations. Il s'agit là d'une mesure concrète. Prenons l'exemple d'une entreprise dont les rémunérations versées aux salariés jusqu'à 2,5 SMIC sont de 260.000 € : l'avantage fiscal lié au CICE sera de 15.600€. Outre-mer, il atteindra 23.400€.

C'est un outil significatif qui doit être mobilisé pour mieux affronter la concurrence des destinations avoisinantes.

Certes je n'ignore rien des demandes que le secteur du tourisme a relayé avec force ces dernières semaines, visant à ce que les secteurs exposés à la concurrence bénéficient d'un effort supplémentaire et d'un taux encore majoré. Pas plus d'ailleurs que je n'ignore les débats que cette mesure engendre au sein du patronat ultramarin.

Dans ce débat j'ai pris position. Parce que le tourisme, comme d'autres secteurs « exposés », souffre d'une concurrence régionale face à laquelle il ne lutte pas à armes égales, le principe d'un CICE « super renforcé » est en soi légitime.

Conformément au souhait du Président de la République, le Premier ministre m'a chargé d'étudier la faisabilité d'une telle option. Avant même de parler du taux, ce sont les nombreuses questions de nature juridique et de conformité aux règles communautaires de cette proposition qui doivent trouver des réponses. Mes services y travaillent activement. Leurs conclusions seront très prochainement remises au gouvernement qui décidera des suites à y réserver et des contreparties qu'il sera opportun d'exiger en retour.

Nous avons également voulu créer un environnement favorable donnant aux investisseurs la visibilité nécessaire pour réaliser les projets et contribuer au développement des territoires.

Aux côtés des collectivités, l'Etat contribue de manière déterminante à la structuration de cet environnement par le biais des contrats de projet et de développement dont la prochaine génération bénéficiera d'un niveau d'engagement tout à fait important en faveur des outre-mer. (...)

Document 5

[Document multimédia].

Document 6

(retranscription)

Depuis septembre 2012, le contre-amiral Anne Cullerre assume à la fois les responsabilités de commandant des zones maritimes de Polynésie française et de l'océan Pacifique[1] et celles de commandant supérieur des Forces Armées de Polynésie Française (Com sup FAPF). Elle nous présente la zone Asie-Pacifique, ses enjeux ainsi que le rôle et les missions des forces armées pré-positionnées dans cette région.

« La France est une nation du Pacifique. C'est la seule nation européenne à maintenir des forces militaires permanentes dans le Pacifique. Notre pays, membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations-Unies[2], siège également à l'United Nations Command (UNC)[3] en Corée et participe à de nombreux forums régionaux. D'un point de vue régional, la France est également une nation de « l'Océanie » et à ce titre joue un rôle majeur dans la contribution à la stabilité dans la zone aux côtés de ses grands alliés que sont l'Australie et la Nouvelle Zélande.

Le dispositif militaire français dans cette zone, le « théâtre » Pacifique, s'articule autour des Forces Armées de Polynésie Française (FAPF) et de celles de la Nouvelle-Calédonie (FANC), agissant en parfaite coordination. La France du Pacifique doit en effet être en mesure d'exercer son autorité, y compris sur ses terres les plus éloignées, d'assurer régionalement son rôle de nation riveraine, mais également d'intervenir en cas de catastrophes naturelles, de lutter contre les menaces grandissantes des trafics, de la pêche illicite, de la piraterie ou de l'orpaillage illégal.

ATOUS DE LA POLYNÉSIE

En tant que commandant Supérieur des Forces Armées de Polynésie Française (FAPF), j'ai autorité sur 1 300 militaires et civils stationnés à Papeete et dans tout l'archipel. Notre mission consiste à y maintenir la sécurité de nos compatriotes ainsi qu'à manifester et à garantir la souveraineté française sur les cinq archipels et une Zone Économique Exclusive (ZEE) s'étendant sur près de 5 millions de km².

Cette ZEE offre, de surcroît, un atout de taille qui est d'être particulièrement riche en ressources halieutiques. Si ces ressources sont actuellement sous-exploitées pour des raisons structurelles et conjoncturelles par les pêcheurs polynésiens, elles ne manquent pas d'attirer des flottilles asiatiques présentes en nombre aux abords de notre ZEE et de celle des Pics[4] avec lesquels nous sommes partenaires, et qui souvent ne disposent pas de moyens nautiques ou aériens de surveillance.

Si nous ne maintenons pas cette surveillance dans notre ZEE française et dans celles des Pics, ces ressources vont diminuer et ne profiteront pas aux intéressés. Quant aux fonds sous-marins de la ZEE, les études menées par l'Ifremer[5] ont révélé qu'ils recéleraient a priori de nombreuses ressources d'importance stratégique. Les campagnes n'ont cependant encore pas permis de mesurer, ni d'évaluer la totalité des ressources exploitables. Les réflexions portent dès lors sur un horizon plus lointain, de l'ordre de 20 à 30 ans, mais rapportés à l'échelle du temps, c'est déjà demain.

La ZEE de Polynésie Française est pour le moment protégée du pillage grâce à la présence des moyens aéronavals hauturiers. Quant aux autres menaces, comme la piraterie, l'immigration clandestine ou le narcotraffic, elles sont pour l'instant marginales. Ce qui ne nous empêche pas de nous pencher sur ces questions, en concertation avec les Etats partenaires et voisins.

ENJEUX & COOPÉRATIONS

L'océan Pacifique est au cœur d'enjeux économiques, géopolitiques et militaires forts. Commandant de la Zone de Responsabilité Permanente (ZRP) Asie-Pacifique, une zone de compétence s'étendant comme son

nom l'indique à tout l'océan Pacifique et aux pays riverains[6], je suis amenée à me déplacer dans toute la zone afin d'affermir nos relations avec l'ensemble des Etats qui le bordent. J'entretiens ainsi des relations étroites avec les Etats-Unis, notre grand partenaire dans cette zone. C'est par ailleurs en coordination avec le COMSUP des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie (FANC), chargé des relations avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, que la France a toute sa place dans des partenariats qui permettent à ces quatre pays de mener des missions d'assistance et de coopération au profit des Pics. Nous entretenons également des liens étroits, dans le cadre plus large du soutien aux exportations, avec des pays asiatiques dont la Malaisie et Singapour ou encore le Chili. Ce pays a récemment fait l'acquisition de sous-marins de type *Scorpène* et du TCD *Foudre*.

Pendant longtemps, les nations du Pacifique se sont positionnées par rapport à la Chine ou aux Etats-Unis, les deux « poids lourds » de la région. Ce temps est révolu car nombre de nations prennent désormais d'autres options... Autant d'atouts et de perspectives pour la France ! »

L'Asie-Pacifique en CHIFFRES

- **52** % de la surface de la terre
- **3.43** milliards d'habitants vivent le long de ses rives, soit 60 % de la population mondiale,
- **17 500** kilomètres, la largeur maximale de cette région du globe
- **1/3**, la part de ses états riverains dans le PIB mondial
- Avec **70** % du trafic mondial, c'est le premier espace de transit au monde en flux de marchandise

(...)

[1] À l'exclusion de la zone maritime de Nouvelle-Calédonie placée sous le commandement du CZM Nouvelle-Calédonie (Cf. carte Calédonie).

[2] Les 5 membres permanents du conseil de sécurité de l'ONU sont présents dans le Pacifique.

[3] Structure de commandement unifiée des forces militaires des USA, complétées par des renforts alliés (Canada, Australie, France...), créée suite à la guerre des Corées, et qui continuent d'œuvrer en Corée du Sud.

[4] Pacific Island Countries, pays insulaires du Pacifique tels que Cook, Tonga, Samoa...

[5] Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer.

[6] À l'exclusion de la ZRP de Nouvelle Calédonie, des îles mélanésiennes, de l'Australie et de la Nouvelle Zélande du ressort du Comsup des FANC.

côté, et la vision dynamique de l'économie que les français réclament.

Comment peut-on bâtir une économie durable pour cet archipel à fort potentiel si ses élus eux-mêmes partent de postulat géoéconomiques complètement erronés?

Faut-il rappeler que Saint-Pierre est équidistant de New York et du Groenland — 1600 kilomètres de part et d'autre?

Faut-il rappeler qu'être à la même latitude que Nantes n'en procure pas le même climat et ne présage pas des mêmes dérèglements climatiques à l'horizon 2035? Le Dakota du Nord, situé à la même latitude que les belles plages de Lacanau, subit désormais des hivers presque aussi rigoureux que ceux de l'Arctique canadien à cause du déplacement vers le sud du "polar vortex", qui touchera également SPM?

Faut-il rappeler que la logique socio-culturelle des habitations sur l'archipel est plus proche des habitations du Groenland que de Nantes ou la difficulté d'approvisionnement de l'archipel en denrées fraîches en hiver, quand Nantes passe l'hiver dans l'opulence?

Faut-il enfin préciser que parfois des icebergs dérivent au large de Saint Pierre et Miquelon et que l'ONFCS recense macareux moines (*Fratercula arctica*) et petits pingouins (*Alca torda*) dans l'archipel?

Une économie sous perfusion depuis 20 ans

L'archipel n'échappe pas à l'opposition entre la vision statique et juridique du politique d'un côté, et la vision dynamique de l'économie que les français réclament. A SPM, les grands travaux qui maintenaient l'économie de l'île sous perfusion arrivent à leur fin: aéroport, centrale EDF, nouvel hôpital... Le nouveau Grand Port soutenu par le MEDEF, permettra de créer 100 à 200 nouveaux emplois ; une bonne nouvelle issue du privé qui cache la stratégie inexistante du public.

Au-delà de son potentiel touristique, Saint-Pierre doit se vendre comme le poste avancé arctique des régies portuaires de Portland, Boston ou New York.

Le Schéma de Développement Stratégique (SDS) 2014 du Conseil Territorial inclura des perspectives de développement Arctique. A Paris, ni la commission «Innovation 2030», ni la Banque Publique d'Investissement, ni le Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP) ne se sont prononcés sur l'Arctique ou Saint-Pierre et Miquelon.

Or, SPM se situe au carrefour des routes maritimes arctiques et atlantiques Nord et à la sortie du Saint-Laurent. Les grands ports voisins de Halifax (Canada) et Portland (USA) orientent désormais leur stratégie économique vers l'Arctique et obtiennent déjà des résultats sous la forme d'investissements et de créations d'emplois.

Penser avec 20 ans d'avance: 2035 plutôt que 2017!

Dit autrement, depuis 20 ans, Saint-Pierre et Miquelon a perdu l'occasion d'avoir un coup d'avance sur ses voisins par pur attentisme et par la négligence de Paris... Paradoxalement, l'actuelle ministre du développement et de la francophonie, Annick Girardin, est le député de l'archipel.

À l'horizon 2035, qu'inventer pour créer de l'emploi? Cette question, François Hollande n'y répondra pas plus durant son déplacement que Jacques Chirac et Michel Rocard en leur temps. Il s'exprimera sur l'histoire de l'archipel, sa culture et fera des annonces quasi-exclusivement sur le social.

Les cailloux français du bout du monde peuvent eux aussi être des territoires d'innovation à part entière! SPM pourrait, à l'horizon 2035, être le porte-avion de la France dans l'Arctique américain. Alors que le PIB de

l'Arctique pourrait tripler à la faveur des bouleversements climatiques, la France pourrait s'y positionner comme un outsider crédible de par sa capacité de projection géoéconomique et son excellence technologique en milieu polaire.

Au-delà de son potentiel touristique, Saint-Pierre doit se vendre comme le poste avancé arctique des régions portuaires de Portland, Boston ou New York, qui développent toutes trois actuellement une stratégie commerciale arctique.

Saint-Pierre: l'île des Polartechs

Saint-Pierre peut être l'île des "Polartechs" — ces solutions technologiques développées en milieu polaire qui débouchent sur des innovations de très haute valeur ajoutée en milieux tempérés. Elle pourrait accueillir le premier incubateur de start-ups polaire au monde pour créer des passerelles entre recherche fondamentale et applications industrielles issues du pôle.

Grâce à une certaine autonomie fiscale, elle pourrait également développer un centre financier spécialisé sur les enjeux arctiques et environnementaux. À l'heure où seuls 25 % des coûts climatiques sont assurés, SPM pourrait devenir la nouvelle vitrine assurantielle française, plutôt que de laisser ce marché à Londres ou Zurich.

D'un point de vue géoéconomique, le développement d'un lien SPM-Arctique permettrait de positionner la France comme un partenaire arctique solide et monnayable.

De la même manière, devant le boom de la demande pour les croisiéristes en Arctique, SPM pourrait développer une infrastructure financière et fiscale attractive pour les armateurs. Elle pourrait également créer la première base dronautique pour l'Arctique et miser sur les industries nouvelles qui créent un maximum d'emplois indirects: la bioprospection, l'aquaculture, l'énergie ou le minier sous-marin. Le développement des start-ups polaires d'aujourd'hui et le triplement du PIB de l'Arctique d'ici à 2030 donneront très bientôt raison à ceux qui auront cru au potentiel du Grand Nord en faisant valoir des atouts plus géoéconomiques que géographiques — ce que font la Chine, la Corée du Sud, le Royaume-Uni et même Singapour...

L'Arctique contre le Plateau Continental

D'un point de vue géoéconomique, le développement d'un lien SPM-Arctique permettrait de positionner la France comme un partenaire arctique solide et monnayable. Jusqu'à présent, ni Paris ni Saint-Pierre n'avaient de monnaie d'échange dans le conflit avec le Canada sur l'extension du plateau continental, dossier cher à Annick Girardin, sur lequel François Hollande annoncera le dépôt d'une nouvelle lettre aux Nations Unies.

En 2016, les États-Unis réuniront un sommet des chefs d'États et de gouvernements arctiques pour fêter le vingtième anniversaire du Conseil de l'Arctique - où la France n'est qu'observateur au même titre que la Chine ou le Royaume-Uni, lesquels s'affichent comme étant des pays du «Proche-Arctique». François Hollande devra en être, pour symboliser la volonté de développer SPM par le nord.

Oui, créer au mieux 800 à 1500 emplois sur 20 ans en faisant de Saint-Pierre l'île des Polartechs, c'est possible! Qu'est-ce qu'on attend?

III. L'ÉPREUVE A PARTIR D'UN DOSSIER

Modalités de l'épreuve :

Durée de la préparation : deux heures trente minutes. Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes). L'épreuve s'appuie sur un ensemble de deux ou trois documents. Le candidat est invité à présenter le corpus documentaire, à procéder au commentaire scientifique d'un document de son choix et, dans un troisième temps, à proposer une exploitation pédagogique de ce document.

Le corpus documentaire

L'épreuve à partir d'un dossier porte ainsi sur la capacité d'analyse des documents fournis dans la perspective d'un exercice professionnel. Lors de la présentation du corpus documentaire, le candidat doit s'attacher à souligner la cohérence du dossier, en mettant en rapport les documents entre eux, dégager une thématique et une problématique en lien avec les programmes d'enseignement de baccalauréat professionnel, de CAP ou de troisième préparatoire aux formations professionnelles. Le commentaire du document - et il appartient au candidat de le retenir - vise à en éclairer les enjeux scientifiques et didactiques, en expliciter les éléments essentiels en rapport avec la thématique du dossier. L'exploitation pédagogique de ce document doit permettre son insertion dans une séquence et une séance d'enseignement : il s'agit de proposer une utilisation didactique pour ce document, d'imaginer les grands axes d'une situation d'apprentissage ainsi que les outils mis à la disposition des élèves. Certains candidats parviennent à réaliser des documents didactiques concrets, accessibles aux élèves (propositions de traces écrites, schémas ou croquis par exemple), qui même à l'état d'esquisse offrent au jury des possibilités d'échanges féconds.

Cette épreuve s'appuie sur un ensemble de **deux ou trois documents**. Dans la première partie consacrée à la présentation des documents, le jury n'attend pas une simple lecture de leur liste, mais, dès les premières minutes, il se montre attentif à la capacité du candidat à en identifier la thématique en lien avec les questions au concours et avec les programmes d'enseignement de lycée professionnel ou de collège pour la 3^e préparatoire professionnelle, à montrer la cohérence du corpus par une mise en relation, une confrontation des documents et une approche critique. Cela suppose une lecture attentive et critique des sources afin d'identifier la nature de chaque document, le contexte de sa réalisation, voire de sa parution, son auteur et les intentions de ce dernier.

Ce temps de réflexion et d'interrogation des sources est nécessaire pour formuler une problématique. Le jury constate que celle-ci est souvent omise, ou demeure artificielle quand elle est raccrochée à une thématique trop générale et approximative par rapport au corpus proposé. Le jury rappelle que la problématique donne du sens à l'exposé : comme dans une situation d'enseignement, elle permet au futur professeur de montrer sa capacité à hiérarchiser, à opérer des choix parmi les contenus, à faire une lecture active des documents et placer l'un d'entre eux dans la double perspective de son analyse scientifique et didactique.

Le commentaire scientifique du document choisi par le candidat

Rappelons que le commentaire d'un document n'est possible que si les connaissances scientifiques sont maîtrisées, les notions et concepts intégrés, les repères historiques, spatiaux, assurés. Le jury évalue les capacités des candidats à mobiliser des connaissances

scientifiques, épistémologiques, historiographiques, à construire un commentaire organisé et structuré autour d'une problématique, à hiérarchiser un discours, à interroger le document, à le mettre en perspective dans un (ou des) contexte(s), à interroger la source et la mettre à distance, compétences indispensables à un enseignement de qualité.

Beaucoup de commentaires scientifiques du document restent lacunaires. Si quelques candidats mettent d'emblée en avant le statut du document (témoignage, œuvre fictionnelle, carte,...) et les précautions à prendre pour une exploitation pédagogique en classe, peu opèrent réellement une critique externe dans leur commentaire scientifique. Le document devient alors souvent prétexte à un exposé de connaissances générales, faute d'une réelle maîtrise du commentaire, parfois sans lien avec la problématique posée.

Le choix du document se fait souvent « par défaut », sans véritable réflexion sur les connaissances à mobiliser pour son analyse et son exploitation en classe. Le jury remarque qu'en géographie comme en histoire, les textes sont souvent préférés parce qu'ils paraissent plus aisés de lecture, plus « accessibles », et souvent source d'informations auxquelles le candidat peut se rattacher. Mais cette attirance pour le texte n'aboutit pas toujours à de bonnes prestations ; c'est plus souvent le risque d'une simple paraphrase, d'une ambition limitée au prélèvement d'informations, sans apport de connaissances scientifiques susceptibles d'étayer le commentaire, lui donner la profondeur historique ou géographique nécessaire, et sans dimension critique. En géographie, la lecture de cartes semble bien souvent peu familière aux candidats, qui oublient que, comme toute image, la carte est un outil de communication, un langage avec ses règles et ses signes. Elle ne saurait être considérée comme plus objective qu'un texte. Comme pour l'ensemble des documents, la carte n'est pas la réalité qu'elle représente mais une interprétation de la réalité ; porteuse d'un message elle mérite également une approche critique (quelle échelle est choisie ? est-elle la plus pertinente ? qui l'a réalisée ? dans quel but ?...). Sans cette démarche, le raisonnement géographique, comme la réflexion didactique se révèlent bien lacunaires.

L'exploitation pédagogique du document commenté

L'exploitation pédagogique doit permettre d'insérer le document dans une séquence et dans une séance d'enseignement. Cela suppose que le candidat ait connaissance des programmes d'enseignement du lycée professionnel et qu'il soit familier de leur lecture afin d'opérer un choix pertinent du niveau avec lequel il souhaite engager sa réflexion didactique. Trop de candidats laissent au jury l'impression d'avoir découvert les programmes en salle de préparation : ils se révèlent alors incapables de justifier leurs choix, de faire la distinction par exemple entre les sujets d'étude (obligatoires) et les situations (dont une au moins doit être retenue). Ces indications de programme sont également précieuses pour guider le candidat dans le choix du document, qui devient un support (parmi d'autres) à des objectifs d'apprentissage.

Ce moment de l'exposé vise à mettre le candidat dans une situation de réflexion didactique en amont de la mise en œuvre : *quel document choisir pour les élèves d'un niveau donné ? pour développer quels apprentissages ? pour construire quelles compétences, quelles capacités ? pour investir quelle notion ? pour acquérir quels repères ? pour connaître quels types d'acteurs ? que devront-ils retenir ? comment puis-je les mettre en activité ? comment puis-je prendre en compte la diversité des élèves ? comment vais-je vérifier qu'ils ont compris ?...* Autant de questions que chaque enseignant se pose au moment où il est dans sa phase de préparation de cours. Il s'agit d'établir des objectifs clairs qui doivent conduire les élèves à apprendre, à construire des notions, des repères. Cette partie de l'épreuve est souvent la plus brève et réduite à de la méthodologie (liste des capacités, lecture collective, présentation du document, questions à l'oral, ...). Le plus souvent, les candidats présentent des situations modélisées (appropriation individuelle, repérage d'informations, synthèse, travail de groupe, mutualisation...) souvent déconnectées des enjeux didactiques portés par le document lui-même.

Ce constat n'est pas anodin : il découle de l'absence d'une réflexion didactique sur l'intérêt, les forces et limites du document. Si ce dernier est très long, complexe dans sa lecture pour un candidat à un concours de recrutement, comment espérer pouvoir l'utiliser de façon pertinente et efficace en classe ? Dans ce domaine également, le jury attend du candidat qu'il justifie ses choix, y compris celui de proposer des « coupes » éventuelles du document ou de lui associer un autre support. De la même façon, certaines propositions de démarches pédagogiques, comme celle d'un débat en classe, doit avoir fait l'objet d'une interrogation sur sa pertinence (lorsqu'il s'agit de laïcité, d'émancipation des femmes, des migrations,...) et sur ses implications en termes de gestion de classe et d'enjeux civiques.

Enfin, le jury regrette que les usages du numérique ne soient que très rarement évoqués, les pistes proposées se centrant systématiquement sur la recherche documentaire et la localisation de lieux.

La posture professionnelle de futurs enseignants

Cette épreuve à partir d'un dossier se prête également à une appréciation sur la posture professionnelle de futurs enseignants, la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire...).

L'entretien

Comme pour l'épreuve de mise en situation professionnelle, l'entretien qui suit l'exposé du candidat fait partie intégrante de l'épreuve. Il permet d'évaluer la qualité de l'expression et de l'écoute, la capacité à échanger et à proposer des réponses claires et concises ; ce sont des compétences attendues du jury. On ne saurait conseiller aux candidats de ne pas se « précipiter » pour répondre, mais de prendre quelques instants pour réfléchir, mettre la question en perspective, afin d'espérer y répondre de façon efficace. Le jury a pu apprécier une expression orale souvent de bonne qualité, et des efforts dans l'attitude et la présentation. L'entretien permet de faire émerger des connaissances ou des notions que les candidats ne mobilisent pas spontanément. Si ceux-ci se montrent réactifs et combatifs lors de l'entretien, nombre d'entre eux, plus fragiles, ont du mal à circonscrire les questions du jury et faute de recourir à un vocabulaire précis, commettent des maladresses.

Le jury entend également, pendant l'entretien, vérifier la capacité du candidat à **se représenter ce qu'est l'École et les valeurs qui la portent, dont celles de la République, et interroger son souci de les transmettre**. La prise en compte de perspectives éthiques et civiques, de leur intérêt ou des difficultés dans le cadre de l'enseignement est systématique lors de l'entretien en lien avec les thématiques qui se rapportent aux documents ou aux documents eux-mêmes.

Ces thématiques et les problématiques que les sujets soulèvent sont porteuses d'enjeux civiques qu'il appartient au candidat soit d'identifier dans son exposé, soit de développer au cours de l'entretien à partir des questions du jury, pour les replacer dans le contexte éducatif et les missions de l'enseignant. Les valeurs portées par l'enseignant restent floues, trop souvent récitées et limitées à des attendus supposés, sans réflexion sur leur mise en œuvre éventuelle dans les classes. Le « vivre ensemble », les valeurs républicaines sont cités mais dans la méconnaissance du cadre législatif. Il est important pour un futur professeur de connaître cette dimension tout autant que les principes qui la portent, notamment la laïcité (à

ce titre, on peut attendre du candidat qu'il connaisse les ressources-clés publiées par l'institution, notamment la charte de la laïcité). Si la neutralité est évoquée par les candidats, trop peu parviennent à mettre en perspective la manière dont elle s'ancre dans les enseignements. Beaucoup de candidats sont par ailleurs peu à l'aise lorsqu'il s'agit d'interroger la dimension civique de la géographie, en dehors du développement durable, dont les enjeux sont par ailleurs insuffisamment développés et « plaqués » à tous les sujets de géographie proposés. C'est oublier que la géographie interroge les spécificités des territoires, leurs atouts, leurs contraintes, et partant mobilise la notion d'équité spatiale.

Les bonnes prestations lors de cette épreuve sont finalement le fait de candidats qui maîtrisent les savoirs et les méthodes disciplinaires, mettent en avant une vision claire de ce qu'est un enseignant de lettres-histoire-géographie responsable, faisant preuve d'éthique, d'une capacité à se projeter dans le métier d'enseignant.

Exemple de sujet d'histoire

ENSEIGNER L'HISTOIRE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

- Vous présenterez le corpus documentaire en le rattachant aux programmes d'histoire-géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez le commentaire scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.

Document 1	Affiche de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, 21 mai 1919.
Document 2	Article de Cécile Brunschvicg extrait du journal <i>La Française</i> , 10 septembre 1932.
Document 3	Extraits de <i>Victoire, la fille du soldat inconnu</i> de Sylvie Gravagna, compagnie « Un pas de côté », 2011

Document 1

Union Française pour le Suffrage des Femmes, 53, rue Scheffer, Paris (16)
UNION FRATERNELLE DES FEMMES, 11, rue de Valenciennes, PARIS 6 - LIGUE FRANÇAISE POUR LE DROIT DES FEMMES, 11, rue de Valenciennes, PARIS 6 - LIGUE D'ÉLECTEURS POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES, 11, rue de Valenciennes, PARIS 6 - CENTRAL-OFFICE, 11, rue de Valenciennes, PARIS 6

Dans tous les grands pays d'Europe,
les Femmes votent ou vont voter:

Les Françaises ne votent pas!

Les Françaises veulent voter!

CEST LEUR DROIT. - La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. (Déclaration des Droits de l'Homme, art. 6.)

CEST LEUR DEVOIR. - Nul n'a le droit de se désintéresser des affaires publiques.

CEST LEUR INTÉRÊT. - La loi politique ignorent la femme, la loi civile l'indultrieuse, la loi économique l'exclut.

CEST L'INTÉRÊT DE LA FAMILLE. - Libérer l'épouse de l'incapacité qui pèse sur elle, c'est organiser à jamais, au profit du respect qui lui est dû par ses enfants, et consolider ainsi la famille.

CEST L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ. - Le libre et complet développement de toutes les facultés individuelles est indispensable au progrès social et à la prospérité durable.

CEST L'INTÉRÊT DE LA RACE. - La femme est la productrice naturelle de l'enfant, l'observatrice irrésistible de l'éducation qui engendre la laborieuse, la débouche, le fidèle et le vaillant.

CEST L'INTÉRÊT DE LA PATRIE. - Pour se relever de ses ruines, la France a besoin de toutes les compétences, de tous les dévouements, de toutes les énergies.

CEST L'INTÉRÊT DE L'HUMANITÉ. - Donner le bulletin de votes, c'est aux mères, c'est leur préfecture, d'agir pour rendre les guerres impossibles.

Français!

A quelque parti que vous apparteniez, exigez de vos représentants qu'ils fassent aboutir sans délai la loi adoptée par la Chambre le 20 Mai 1919, reconnaissant **AUX FRANÇAISES LE DROIT DE SUFFRAGE.**

Placard gratuit (Steno-Darty), au siège du Central-Office, 12, rue Laffitte.

Document 2

Ce n'est pas seulement au Sénat que des sénateurs nous combattent. Voici en effet ce qu'écrivait M. Vallier, sénateur de l'Isère dans la *Dépêche Dauphinoise* pendant la discussion qui se déroulait au Sénat :

À mon arrivée au Sénat, il y a douze ans, la Droite, conservatrice des traditions et du Code civil, était hostile au vote des femmes. Aujourd'hui, transformation complète. Le dernier défenseur de la tradition aura été M Delahaye, sénateur royaliste, que j'ai remplacé à la Commission du suffrage universel. Inutile de souligner que cette évolution n'a pu se faire qu'en vertu d'un mot d'ordre fidèlement obéi.

Aussi, dans le débat actuel, l'assaut a été livré par les représentants les plus éminents de l'Église au Sénat.

M. Jenouvrier, le vieux juriste normand dont l'autorité est considérable.

M. François-Saint-Maur, le grand conseiller de l'Enseignement libre français qui défend avec un beau talent, sous des formes très libérales, les idées les plus destructrices de la liberté.

M. de Las-Cases, avocat tout à fait qualifié de l'Église par ses antécédents politiques.

Que disent en substance ces messieurs ?

La femme a été admirable pendant la guerre. Elle mérite une récompense. Par la forme de l'évolution économique, la femme se confond de plus en plus avec l'homme dans le travail et les occupations sociales. Elle pourrait rendre de grands services dans les œuvres d'assistance et de maternité. Enfin c'est un être humain qui a les mêmes droits que l'homme.

Ces orateurs se gardent d'ajouter que l'Église, dans ses conciles, a jadis posé la question de savoir si la femme avait une âme. Ils veulent qu'elle ait le droit de voter, mais non pas le droit de dire la messe. Ils ne disent point pourquoi, depuis vingt ans, ils ont si complètement changé leur fusil d'épaule.

Les adversaires du vote reconnaissent à la femme les mêmes qualités. Ils ajoutent même qu'avant la guerre comme après, les femmes ont eu la lourde charge de la maternité, qu'elles soignent et défendent leurs enfants avec le même dévouement farouche des mères, qu'elles ont au plus haut degré l'esprit de sacrifice et que, quand elles se conforment entièrement au rôle sublime que la nature leur a donné, elles ne pensent qu'à leurs enfants, à leur ménage, à leur famille et n'ont point la possibilité ni la volonté de se consacrer aux affaires publiques.

Mais les objections sont surtout d'ordre politique.

Pour la même raison qui fait demander aujourd'hui le vote des femmes par l'Église et les réactionnaires, les républicains désirent laisser la question à l'étude.

Dans la crise douloureuse que nous traversons et quand aucun élu n'a posé la question devant le suffrage universel ou le suffrage restreint, peut-on donner la direction du pays à des électeurs nouveaux, inexpérimentés et sensiblement plus nombreux que les hommes, puisque, par le plus grand nombre de naissances féminines et par les destructions de la guerre, il y a environ trois millions de femmes de plus que d'hommes ?

Ignore-t-on que plus du tiers des départements français, notamment à l'ouest, perdraient leur représentation républicaine durement acquise par cinquante ans de lutte et que la question du régime républicain se poserait ?

Voit-on par des coalitions de femmes qui seraient légitimes, les communes administrées par des conseils municipaux uniquement féminins, pendant que les hommes, sans doute, berceraient les enfants ?

L'exemple des pays étrangers, qu'on cite toujours, n'est pas fait pour nous rassurer et le succès des Hitlériens, auquel les femmes ont si fortement contribué, pèse terriblement sur les négociations de Lausanne et Genève. Mais nous reprendrons à l'occasion ces propos car c'est là un sujet inépuisable.

Avant même que M. Vallier ne continue cette série, nous voudrions lui répondre sur quelques points.

1°. Tout d'abord, pourquoi ne cite-t-il que des orateurs de droite ? Il eut été loyal, dans un journal de gauche, de ne pas oublier M.M. Louis Martin, Paul Strauss de la gauche démocratique et M.M. Bachelet et Bruguier du parti socialiste qui nous défendirent vaillamment au Sénat.

2°. Et pourquoi dire que les femmes réclament le droit de vote comme récompense de leur attitude pendant la guerre ? En est-il une seule de nous qui ait ainsi posé la question ? Si parmi nos défenseurs plusieurs ont parlé de la belle conduite des femmes pendant la guerre, c'était pour souligner leurs aptitudes et non pour obtenir un paiement pour les services rendus.

3°. M. Vallier déclare encore que "les adversaires du vote reconnaissent à la femme les mêmes qualités que leurs partisans". Aurait-il perdu le souvenir des élucubrations de M.M. Héry et Duplantier ? Et croit-il que la galanterie apparente de ces messieurs puisse dissimuler, pour les moins naïfs leur mépris de la femme et leur volonté de rester les maîtres. Tous deux, comme M. Vallier parlent bien de notre "rôle sublime" mais pour nous y mieux cantonner et pour pouvoir nous refuser plus aisément les privilèges qu'ils désirent réserver à leurs électeurs. Nous demandons aux sénateurs de nous accorder *le droit commun*; qu'ils réservent pour d'autres les fleurs... et les couronnes !

4°. "La femme, dit encore M. Vallier, a les mêmes droits que l'homme, mais des attributions différentes" et il conclut fort justement, qu'au foyer l'un est ministre de l'intérieur et l'autre ministre de l'extérieur. Ici nous sommes complètement d'accord avec M. Vallier, à condition qu'il veuille bien admettre que les ministres ont tous les mêmes *droits* lorsqu'ils délibèrent.

5°. L'Église demande le vote des femmes assure M. Vallier, tandis que les républicains désirent *laisser la question à l'étude*. La formule ne manque pas d'élégance et si elle venait d'un homme de droite M. Vallier l'eût fort justement qualifiée de "jésuitique". Pourquoi ne pas dire carrément, M. le Sénateur, "tant que la droite réclamera le vote pour les femmes, la gauche le refusera".

Eh bien si M. Vallier ne l'a pas dit, c'est qu'il craignait des démentis. Car il ne peut ignorer que les socialistes

ont le vote féminin à leur programme et que nombre de républicains et de radicaux reconnaissent également le bien-fondé de nos droits. M. Vallier, comme M. Cuminal, propose donc de *"laisser la question à l'étude"* jusqu'après sa mort. "Après moi le déluge" disait Louis XV, plus loyal que nos adversaires.

6°. Quant à dire que la question du vote féminin n'a pas été posée aux dernières élections, rien de plus faux. Tous les candidats ont été pressentis et la majorité a été nettement en notre faveur. Ceux là seuls d'ailleurs nous ont répondu. Les autres, honteux de leur égoïsme, se sont tu. S'ils avaient eu l'opinion publique pour eux, ils n'auraient pas craint de proclamer leurs sentiments antiféministes.

M. Vallier peut-il nous indiquer dans toute la France vingt candidats ayant manifesté publiquement contre le vote des femmes ?

Nous pouvons, par contre, lui en citer des centaines, élus ou non, qui se sont prononcés publiquement en notre faveur aux applaudissements de l'assistance.

7°. Quant à dire ce qui se produira lorsque les femmes voteront, à moins d'avoir un don spécial d'ubiquité, personne ne le sait. Mais il est facile d'affirmer sans preuves, qu'en cas de succès, des coalitions féminine élimineraient les hommes... et les condamneraient à bercer les enfants.

8°. Et quand M. Vallier veut appuyer son opinion sur l'exemple de l'Allemagne, il n'est pas plus heureux. Chaque fois que dans les villes allemandes, on a pu compter séparément les voix des hommes et celles des femmes, on a remarqué que les femmes votaient beaucoup moins nombreuses que les hommes pour les partis extrêmes ⁽¹⁾.

Alors ?

Alors tout ceci n'empêchera pas nos adversaires de continuer à apporter des arguments lamentables, car on ne peut défendre une mauvaise cause qu'avec de vilains procédés.

C. Brunswick

(1) Nous n'avons encore aucune précision officielle pour les élections actuelles, pour les dernières élections, nous publierons les statistiques apportées à la tribune du Sénat par M. Bachelet.

Document 3

Victoire Bayarht naît le 14 juillet 1916 à Paris, fille de Eva Popieleck, modiste, et de Louis-Joseph Bayarht, comptable, tombé pour la France à Verdun, ce même 14 juillet 1916, dans un grand feu d'artifice. Coïncidence malheureuse. Sa grand-mère Félicité, celle qui perdra ses quatre fils à la guerre et priera, priera, priera, insiste pour qu'on baptise sa petite fille : Victoire ! Mais, à l'annonce de la mort de Louis-Joseph et des 708 377 autres jeunes hommes disparus dans la boue, Éva a du mal à appeler sa petite fille « Victoire » et la surnomme plus modestement et plus tendrement « Chourinette ». Surnom infantilissant qu'elle conservera ses 97 années d'existence. Éva devient donc en ce 14 juillet 1916 veuve et mère à la fois.

TABLEAU PREMIER : AU PAS DE L'OIE

Décor : Le vaste préau d'une école primaire de la III^e République pavoisé de bleu-blanc-rouge pour la fête de la fin de l'année 1922. Chourinette a été choisie pour incarner Marianne dans le spectacle de fin d'année. Le matin, sa grand-mère Félicité, celle qui avait perdu ses quatre fils à la guerre et priait, priait, priait, lui coud un gros ruban bleu-blanc-rouge sur son tablier tandis que Eva tente d'excuser sa défection :

ÉVA : Je suis désolée, ma Chourinette, mais maman a quelque chose de très important à faire... aujourd'hui même ! Je dois me rendre au Palais du Luxembourg pour assister, non ! Pas au guignol ! Félicité, je vous en prie ... pour assister au vote des vieux messieurs les Sénateurs en faveur du suffrage des femmes. C'est un grand jour Chourinette !

Éva fait partie des 505 972 femmes qui, au printemps 1914, répondent « Oui ! » comme un seul homme à la question posée par le journal « Le Journal » : « Mesdames, mesdemoiselles, désirez-vous voter un jour ? » « Oui ! » Puis la guerre éclate, la question devient secondaire. Pendant quatre années, Éva et toutes les autres femmes travaillent comme des hommes, en moins payées. À la faveur de quoi, dès 1919, les députés reconnaissants promulguent une loi en faveur du suffrage des femmes. Mais, voilà trois années que messieurs les Sénateurs font la sourde oreille : « Le vote des femmes ! Le quoi des qui ?! ».

ÉVA : De toutes les femmes, Chourinette ! Et pas seulement pour les élections municipales ! Et pas seulement pour les mamans qui ont perdu un fils à la guerre. Oui, Félicité, je sais... Cela ne vous aurait pas intéressée non plus... Mais trouvez-vous juste que Jeanne d'Arc ait pu sauver la France et qu'aujourd'hui, si elle revenait, elle ne puisse même pas voter ?!

FÉLICITÉ : ...

ÉVA : Quand les femmes voteront, il n'y aura plus jamais la guerre ! Cette fois-ci, c'est la bonne !

Et elle part en claquant joyeusement la porte après avoir mis son chapeau sans entendre Félicité marmonner : « Elles feraient mieux de raccommoier leurs chaussettes ».

Rendons-nous sous le préau, en ce jour de fête, où Chourinette chante pour la première fois en public, accompagnée par la Fanfare des orphelins d'Orfila. Un public composé de femmes. Veuves tout en noir. Futures vieilles filles : « les veuves blanches ». L'institutrice qui fait des signes à Chourinette pour qu'elle ne se trompe pas. Quelques hommes : Gueules cassées, culs-de-jatte et, au premier rang, les élus. Un public digne et compassé.

Un aigle noir a plané sur la ville [1]

Il a juré d'être victorieux

De tous côtés, les corbeaux se faufilent

Dans les sillons et dans les chemins creux

Mais tout à coup, le coq gaulois claironne

« Cocorico, debout petits soldats !

Le soleil luit, partout le canon tonne,

Jeunes héros, voici les grands combats !»

Et Verdun la victorieuse
 Pousse un cri que portent là-bas
 Les échos des bords de la Meuse
 Halte-là ! On ne passe pas !
 Plus de morgue, plus d'arrogance
 Fuyez, barbares et laquais
 C'est ici la porte de France
 Et vous ne passerez jamais !

Mais nos enfants, dans un élan sublime
 Se sont dressés et bientôt l'aigle noir
 La rage au cœur, impuissant en son crime
 Vit disparaître son suprême espoir
 Les vils corbeaux devant l'âme française
 Tombent, sanglants, c'est le dernier combat
 Pendant que nous chantons La Marseillaise
 Les assassins fuient devant les soldats

Elle est très applaudie. Il faut dire qu'à l'époque, c'est un grand succès populaire. Sont-ce ces applaudissements nourris qui firent naître sa vocation ? Chourinette avouait avoir pris beaucoup de plaisir à chanter à l'église, où sa grand-mère Félicité, celle qui avait perdu ses quatre fils à la guerre et qui ... l'emmenait à la messe pendant les vacances.

TABLEAU QUATRIÈME : L'OIE RIEUSE

Décor : L'atelier de modiste d'Éva. En cette journée de 1928, Chourinette, installée au milieu des cartons à chapeau, remplit un dossier d'inscription pour entrer à l'école Remington, où elle apprendra bientôt la dactylographie, tandis qu'Éva s'excuse de sa défection auprès d'une cliente.

ÉVA : Je suis désolée, Mademoiselle Adèle, j'ai un rendez-vous très important, aujourd'hui même. Chourinette, on m'attend au Jardin du Luxembourg, tu t'occuperas de l'essayage de ... un rendez-vous galant ! ? Non ! Je vous en prie, Mademoiselle Adèle ! Nous allons agiter des pancartes sous les fenêtres de messieurs /es sénateurs. Pour les contraindre à voter la nouvelle loi en faveur du suffrage des femmes... Votre chapeau !? Oui, il est prêt !

Et elle part en claquant joyeusement la porte après avoir mis son chapeau, murmuré à sa fille : « Ils vont avoir peur, cette fois-ci, c'est la bonne » et sans entendre la belle Adèle s'exclamer, hilare : « Elle ferait mieux d'aller danser! Oh ! Pardon, Mademoiselle Chourinette. Tout de même, ô tout

vouloir faire comme les hommes, ne risquons-nous pas, un jour, d'en devenir nous-mêmes !? Ah ! Ah ! Ah ! Ah ! »

Elle rit de tout, Mademoiselle Adèle. C'est une bonne cliente que de riches amis déposent régulièrement devant l'atelier d'Éva. On dit d'Adèle qu'elle fut Reine de Beauté dans sa province. Elle rit de tout, la belle Adèle, depuis que son fiancé est revenu gazé de la guerre et qu'il en est mort peu à peu, peu après.

[1] « Verdun, on ne passe pas » paroles de Luc Bernay, 1916

Exemple de sujet de géographie

ENSEIGNER LA GEOGRAPHIE EN LYCÉE PROFESSIONNEL

- Vous présenterez le corpus documentaire en le rattachant aux programmes d'histoire-géographie enseignés en lycée professionnel.
- Vous choisirez un des documents proposés dont vous ferez le commentaire scientifique.
- Vous proposerez une exploitation pédagogique de ce document pour une classe de votre choix.

Document 1	Réseau Ferré de France : Grands projets de développement du réseau, carte © SNCF Réseau, accessible à : http://www.rff.fr/fr/reseau/projets/ , consulté le 18/05/2015
Document 2	<i>Bordeaux, métropole européenne</i> , site de l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, article accessible à : http://www.bordeaux-euratlantique.fr/lambition/bordeaux-metropole-europeenne/ , consulté le 22/05/2015.
Document 3	Photo JP Boisseau/Agence TVK Architectes - Robota in « Bordeaux Euratlantique Une opération déjà sur les rails », Les Echos, 03/12/2014.